

**BUREAU D’AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L’ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire
 M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L’EAU
AU QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 16 mars 1999, à 14 heures
Salon Alfred-Rouveau
Hôtel Wyndham
4, Complexe Desjardins
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 16 MARS 1999 1

MOT DU PRÉSIDENT1

LE PRÉSIDENT:1

PRÉSENTATION PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT.....8

DÉPÔT DE DOCUMENTS.....20

PÉRIODE DE QUESTIONS:

BRUCE WALKER25

MARCEL LANOUE33

NATHALIE ZINGER.....34

RICHARD CÔTÉ.....37

REPRISE DE LA SÉANCE.....43

GABRIELLE PELLETIER43

DANIEL VANIER.....46

JOHN BURCOMBE49

MONIQUE DESNOMMÉE.....52

SERGE BOURDON.....57

LOUIS SALCONI.....59

PRÉSENTATION PAR LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX62

DÉPÔT DE DOCUMENTS.....69

PÉRIODE DE QUESTIONS:

DANIEL VANIER.....71

ANDRÉ VAILLANCOURT73

ROGER LÉONARD.....78

LOUIS SALCONI.....80

PATRICE LIMOGES83

CLAIRE VANIER.....87

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5

Mesdames et messieurs, bonjour et bienvenue! J'ai le privilège et l'honneur d'ouvrir les travaux de la Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur la gestion de l'eau au Québec.

10

Le 29 octobre, et paradoxalement et de manière amusante, l'année n'est pas inscrite sur la lettre de mandat, mais le contexte permettra de comprendre que c'est le 29 octobre 1998, monsieur le ministre de l'Environnement, Paul Bégin, écrivait au président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, monsieur André Harvey, la lettre suivante :

15

« Monsieur le président,
La gestion de l'eau comporte des implications qui touchent directement une grande partie de la population et qui soulèvent la question des choix à privilégier quant au partage de l'eau entre les usagers.

20

Dans le cadre de la démarche entreprise devant nous mener au développement d'une politique québécoise sur la gestion de l'eau, le gouvernement a convenu de la nécessité de tenir une consultation publique afin de permettre à la population de s'exprimer au préalable sur le sujet. À cet égard, un document sera finalisé incessamment afin d'alimenter la réflexion et la discussion.

25

En vertu de ma qualité de ministre de l'Environnement et de la Faune et en vertu des pouvoirs que me confère l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une enquête et des audiences publiques sur la gestion de l'eau au Québec. Ce mandat comportera les éléments suivants :

30

- À partir des éléments sur la gestion de l'eau au Québec dont fera état le Document de consultation sur la gestion de l'eau au Québec, recevoir les commentaires écrits de la population et des groupes intéressés, tenir des séances publiques afin d'entendre les personnes intéressées, échanger avec elles et analyser les mémoires de toute personne soucieuse de faire valoir son point de vue sur la gestion de l'eau au Québec dans chacune des régions administratives du Québec;

35

- le cas échéant, élaborer pour le Québec des recommandations visant à améliorer la gestion de l'eau et à favoriser son exploitation dans le respect des principes du développement durable. Distinguer de façon spécifique les éléments propres à chacune des régions de ceux concernant l'ensemble de la gestion de l'eau au Québec, prenant ainsi en compte les préoccupations des citoyennes et citoyens de chacune des régions sur la question de la gestion de l'eau sur leur territoire.

40

45 Je m'attends à ce que la BAPE me fasse rapport sur chacun des thèmes abordés lors de la consultation publique.

Le mandat du BAPE débutera au moment convenu entre nous et le rapport du Bureau devra m'être déposé dans les 12 mois suivant le début des travaux.

50 Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.
Paul Bégin »

55 Pour ce qui est de la détermination des dates de l'audience, il n'y a pas eu de lettre, de seconde lettre du ministre au président du bureau, mais le mandat a été publié officiellement dans la Gazette Officielle du Québec du 27 février 1999. L'avis redit exactement les termes du mandat que je viens de vous lire et se conclut de la manière suivante: « Le mandat débutera le 15 mars 1999 et le rapport du BAPE devra être déposé auprès du ministre de l'Environnement au plus tard le 15 mars 2000. »

60 C'est donc à partir de ce mandat que la Commission chargée de tenir audience sur la gestion de l'eau au Québec a été formée. Monsieur le président du Bureau, monsieur André Harvey, m'a désigné à titre de président de la Commission et a nommé également sur cette Commission madame Gisèle Gallichan, qui est membre permanent du Bureau, et monsieur 65 Camille Genest, qui est également membre permanent du Bureau.

70 Dans le déroulement de l'audience, les membres de la Commission sont tenus de respecter un certain nombre de règles et doivent s'inscrire dans des codes de conduite de déontologie que vous connaissez bien pour la plupart, mais qu'il est, je pense, essentiel de rappeler en ce début d'audience. Je demande donc à monsieur Camille Genest de vous expliquer un peu le cadre de déontologie dans lequel les commissaires de la présente Commission s'inscrivent. Monsieur Genest.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

75 Merci, monsieur le président. Alors, les règles de procédure à suivre en audience sont les suivantes: le nombre de questions permises est de deux par intervention sans sous-question. Cette règle a pour but de permettre au plus grand nombre de participants de poser des questions.

80 Nous demandons d'éviter les préambules aux questions. Les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question.

85 Les commissaires peuvent intervenir en tout temps pour obtenir de l'information additionnelle.

Toutes les questions du public doivent être adressées au président. Ceci s'applique également à toutes les réponses aux questions de la part des personnes ressources. Aucun échange direct ne devra se faire entre les personnes ressources et le public.

90

La Commission ne tolérera aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarque désobligeante, de propos diffamatoires ou d'attitude méprisante.

La meilleure façon de favoriser des débats sereins est de respecter les règles de procédure du BAPE. Les questions sont permises, mais pas les accusations.

95

Respecter nos règles constitue la meilleure façon d'éviter des poursuites en dommages.

Les questions qui ne peuvent être répondues immédiatement doivent l'être le plus tôt possible. Si la réponse ne peut être donnée immédiatement, la Commission se chargera de l'obtenir lors d'autres séances ou encore par écrit et la réponse sera partie du dossier et sera disponible dans les centres de consultation.

100

Tous les documents déposés lors des séances sont envoyés dans les centres de consultation la semaine suivante. 35 copies sont requises.

105

Si certaines informations ou documents demandés sont considérés comme confidentiels par la personne qui doit les déposer, elle doit en faire part à la Commission au moment où celle-ci en fait la demande.

110

Si la Commission le décide, cette information doit lui être remise avec la mention « confidentiel ». La Commission fixera alors une rencontre et entendra les représentations des personnes concernées quant aux allégations de préjudice qui pourrait être encouru.

115

La Commission rendra ensuite une décision écrite à l'effet de rendre public en tout ou en partie ou de ne pas rendre public l'information. Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à cette décision, à la suite de quoi l'information sera rendue public en tout ou en partie ou sera retournée à la personne qui l'a fournie sans que la Commission en tienne compte dans ses travaux.

120

Le participant qui désire déposer un document ou donner une information lors de l'audience publique, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de ses informations, peut s'adresser à la secrétaire de la Commission qui se chargera de vérifier auprès de la Commission. Alors, le secrétariat de la Commission est à l'arrière de la salle.

125

Les commissaires sont soumis au Code de déontologie des membres du BAPE. Ce code comporte des dispositions concernant le comportement, l'indépendance, le devoir de réserve et les conflits d'intérêts. Le texte de ce Code est disponible à l'arrière de la salle.

130 **LE PRÉSIDENT :**

135 Merci, monsieur Genest. Vous savez que pour la plupart d'entre vous, vous êtes familiers avec la procédure du Bureau d'audiences qui d'habitude s'inscrit dans le cadre, un cadre relativement court de 4 mois. Ayant reçu le mandat selon l'article 6,3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, nous devons interpréter les règles de procédure pour les rendre les plus fonctionnelles dans le cadre de la présente audience. Je demande donc à madame Gallichan de faire le point un peu sur la façon dont nous avons compris les règles courantes du Bureau pour les appliquer au présent dossier. Madame Gallichan.

140 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:**

145 Merci, monsieur le président. Cette interprétation que nous avons faite nous a menés à faire éclater un peu le cadre habituel des audiences du BAPE. Nous n'avons pas en fait modifier la procédure des deux phases, c'est-à-dire une première phase qui sert à l'information qui commence aujourd'hui, et puis la deuxième, qui est celle de l'expression d'opinions qui aura lieu à l'automne.

150 Mais compte tenu de la nature de notre sujet qui est un élément, je dirais, universel, et aussi de cette cueillette d'informations à laquelle nous convient tant notre mandat que le Document de consultation du ministère, nous avons décidé de modifier, en particulier pour les trois premiers jours de cette séance d'ouverture, la procédure habituelle du BAPE.

155 Je rappelle brièvement pour ceux qui peut-être dans la salle, quelques-uns qui ne seraient pas familiers avec les audiences du BAPE, dans la première partie des audiences, habituellement il y a le public et aussi, parmi ce public, les requérants d'une audience et d'une enquête publique. Il y a à la droite de la Commission le promoteur d'un projet qui, à la lumière de son dossier d'étude d'impact, est appelé par la Commission à donner toutes les explications. Et il y a généralement à la gauche de la Commission les personnes ressources.

160 Alors, cette fois-ci, comme la procédure nous amène à agir différemment, nous avons décidé, avant d'entreprendre la tournée des 17 régions, parce que ça il faut le mentionner, que dans quelques jours nous entreprenons une tournée des 17 régions administratives du Québec, nous avons donc décidé d'ouvrir ce qu'on peut appeler le chantier de construction de la connaissance de l'eau au Québec et aussi dans le monde.

165 Alors, au fil des heures et des jours de cette première partie d'audience, cela va faire de nous tous, fussions-nous des experts ou de simples buveurs d'eau, fera donc de nous des intimes de l'eau, des intimes des problèmes de l'eau, des individus conscients de la valeur, de la force et aussi de la fragilité de l'eau.

Alors, pour cette mise à niveau de nos connaissances, nous avons invité les représentants de tous les ministères ou, enfin, je pense la majorité sinon tous les ministères qui sont impliqués dans la gestion de l'eau, de sa qualité et de sa quantité. Alors, nous leur demandons, dans une intervention d'une durée limitée, de nous exposer l'état de leurs connaissances et aussi de leurs recherches.

Et puis vous serez appelés à poser des questions. Vous n'avez pas à vous inscrire à un registre, vous n'avez qu'à vous présenter à l'un des micros qui sont installés dans les allées et puis aussi, bien sûr, dans une durée limitée de poser les questions. Je vous rappelle, comme l'a mentionné mon collègue, le commissaire Genest, que dans la mesure du possible, pour permettre le plus grand nombre de questions possible au plus de personnes possibles, d'alléger, s'il y a lieu, les préambules ou de les éviter pour permettre le plus grand nombre de questions. Voilà, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame Gallichan. Alors, avant de commencer, je vous donne une série d'informations préliminaires qui sont également importantes.

Donc, rappeler que ces trois premiers jours nous avons convoqué tous les acteurs majeurs de l'eau pour que nous puissions partir avec le même niveau de connaissances tout le monde.

Les ressources du BAPE impliquées et les ressources personnelles du BAPE impliquées dans l'opération, nous sommes les trois commissaires qui formons ici la Commission. Il y a actuellement un certain nombre d'analystes du Bureau, qui sont des professionnels du Bureau qui travaillent au soutien de la Commission dans les différents champs disciplinaires impliqués, madame Hélène Ross, Annie Roy, messieurs Louison Fortin, Yvon Deshaies, Serge Daoust, Pierre Dugas.

Au niveau de l'information, nous avons deux agent et agente d'information, madame Louise Bourdages et monsieur Serge Labrecque.

Nous avons aussi le soutien de quatre personnes au secrétariat de la Commission, mesdames Hélène Marchand, Anne-Marie Gaulin, Ginette Giasson, Martine Tousignant.

L'organisation logistique est organisée par monsieur Jean Métivier et la sténographie est assumée par madame Lise Maisonneuve. J'ai malheureusement oublié le nom du technicien du son, je vous le redirai plus tard.

Je rappelle qu'il y a 20 centres régionaux de documentation, des centres de consultation sur lesquels toute la documentation pertinente à l'audience se retrouvera. Feront partie de cette documentation toutes les transcriptions des séances que nous tenons, de sorte qu'au fur et à

215 mesure que l'audience se développe, tout le soutien de la connaissance s'ajoute
continuellement. Je rappelle aussi que les deux centres permanents du Bureau à Montréal et à
Québec sont ouverts.

220 Toute, pas toute, mais une très grande partie de l'information disponible se retrouvera
également sur le site Internet du Bureau d'audiences, de plus en plus l'information circule à
travers les circuits de l'information électronique. Et on m'avait annoncé quand je suis arrivé au
Bureau que la gestion papier était terminée; c'est à prendre avec un grain de sel parce qu'avec
la quantité de papier que j'ai déjà reçue, c'est pas encore complètement achevé. Mais on y va
tranquillement.

225 Je rappelle que donc pour ces trois premiers jours, ce que nous voulons faire, c'est
notre intention, nous avons demandé à chaque ministère de venir nous dire ce qu'il fait dans
l'eau, quels sont ses programmes, quelles sont ses actions, quels sont ses niveaux de
connaissance, quelles sont ses recherches. Et d'une manière systématique nous allons prendre,
230 ministère par ministère, d'abord un exposé que nous avons demandé le plus court et le plus
succinct possible.

235 Et immédiatement après, une période de questions de la part de la salle sous forme de
teach-in. Donc, pas d'inscription préalable. Les gens s'inscrivent derrière le micro, on pose la
question en s'identifiant et, au fur et à mesure, les réponses arriveront. Et quand je verrai que
le temps prévu pour cette période-là est terminé, j'avertirai les gens pour ne pas que la liste
s'allonge inutilement, et on passera tout de suite au ministère suivant.

240 Voici la liste des ministères qui seront entendus. Cet après-midi: ministère de
l'Environnement du Québec et ministère de la Santé et des Services sociaux. Nous devrions
finir cet après-midi à 17 h 00. À 19 h 30, nous recommençons avec le ministère des Affaires
municipales et ensuite le ministère de la Culture et des Communications ainsi que le ministère
des Relations internationales.

245 Demain après-midi : ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et
ensuite le secteur Faune et Parcs. Demain soir : Environnement Canada et ministère de
l'Industrie et du Commerce.

250 Jeudi après-midi, 18 mars, à 14 h, ministère des Ressources naturelles et ensuite
ministère du Tourisme du Québec et ministère des Régions. Jeudi soir, la soirée sera
consacrée à un autre type de démarche. Nous estimons que la question de l'eau n'est pas
réductible à sa gestion administrative par les différents ministères ou à des dimensions
techniques ou scientifiques, mais que l'eau a d'autres dimensions qu'on peut appeler symbolique
et culturelle, et donc jeudi soir nous nous arrêterons un peu sur la représentation de l'eau et
255 l'espace de l'eau dans la culture dans la tradition québécoise.

260

Il y aura donc des communications normalement par trois personnes, et ensuite les gens qui voudront s'exprimer sur cette dimension-là pourront le faire, et nous terminerons la soirée par la projection du film de Frédéric Bach « Le fleuve aux grandes eaux », et monsieur Frédéric Bach agira comme président d'honneur de notre soirée.

265

Donc, ces trois premiers jours seront un peu différents des jours habituels puisque, après ça, nous commencerons la tournée. Et dans la tournée, nous partirons des portraits régionaux établis par le ministère de l'Environnement pour mieux définir la problématique dans chacune des régions. Mais ces trois premiers jours peuvent être appelés donc des jours de lancement et des jours de mise à niveau de la connaissance. Nous avons pensé que c'était la manière la plus rapide, la plus simple, en même temps la plus ouverte pour permettre à tous les ministères de s'entendre les uns et les autres, premièrement, et d'avoir la plus grande quantité d'informations possible dès le départ du processus.

270

Je rappelle que nous entrons dans un processus qui est extraordinairement complexe, qui est long, qui aura une durée sur un an et que nous vivons en ce sens une expérience absolument extraordinaire. Nous le ferons dans la rigueur, nous le ferons dans la dignité, mais nous le ferons aussi avec la conscience d'être porteurs d'enjeux qui sont plus larges que nous-mêmes.

275

Ça va pour le début? Alors, je vous donne trois minutes de récréation et après on commencera avec le ministère de l'Environnement. À bientôt!

280

(SUSPENSION DE L'AUDIENCE)

(REPRISE DE L'AUDIENCE)

285

LE PRÉSIDENT :

J'avais des petits problèmes de micro; ils ont été corrigés, et le responsable du son est monsieur Georges Leclerc. Merci, monsieur Leclerc.

290

À tout Seigneur, tout honneur, nous commencerons donc par le ministère de l'Environnement qui a d'ailleurs agi à titre de coordonnateur des travaux et des documents rendus public jusqu'à maintenant ainsi que des portraits qui viendront. Alors, j'invite monsieur Latulippe à présenter son équipe et faire l'exposé de départ du ministère de l'Environnement, s'il vous plaît.

295

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Alors, merci, monsieur le président, madame et monsieur les commissaires. Font partie de l'équipe du Ministère, alors je vais le faire à partir de la droite, j'espère que je ferai pas d'impair, alors Luc Proulx qui est chef de service au Ministère. Je ne vais pas donner les titres

de chacun, je vais sûrement me perdre à ce moment-là. Alors, Pierre Auger, Michel Lavallée, Hélène Tremblay, Robert Tétreault; ces personnes que je viens de nommer sont des Politiques du secteur municipal. Des Politiques du secteur agricole, alors Michel Ouellet, Henri St-Martin. De la Direction des Politiques du secteur industriel, Pierre Tétreault. De la Direction de l'hydraulique, Yvon Gosselin. De la Direction du milieu hydrique, monsieur Hoang Van Diem et de la Direction des écosystèmes aquatiques, Yves Grimmard. J'espère que je n'ai oublié personne de l'équipe.

Alors, merci, monsieur le président. Il me fait plaisir de représenter aujourd'hui le ministère de l'Environnement dans cette première séance publique dans le cadre de la Commission sur la gestion de l'eau.

D'entrée de jeu, j'aimerais préciser que j'agirai, pour la durée des audiences, comme coordonnateur gouvernemental des différents ministères qui ont participé à l'élaboration du Document de consultation et notamment le ministère des Affaires municipales, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de l'Industrie et du Commerce, des Régions, des Relations internationales, des Ressources naturelles et de la Santé et des Services sociaux.

Comme vous le savez, le territoire du Québec est doté d'eau en quantité et en qualité importante. Des événements importants survenus récemment tels que les inondations au Saguenay en juillet 1996, des projets de captage d'eau souterraine à des fins d'embouteillage, des projets de privatisation des infrastructures municipales et, enfin, certains projets d'exportation d'eau en grande quantité ont incité le gouvernement du Québec à s'interroger sur les modes de gestion de cette ressource.

À cet effet, l'État a entrepris des démarches devant conduire à l'adoption d'une politique de l'eau. Nous entamons aujourd'hui la deuxième étape en vue de cette politique, la première étape ayant été la tenue d'un symposium sur la gestion de l'eau au Québec en décembre 1997.

Au préalable, le gouvernement avait publié un document de référence présentant des informations importantes sur l'eau au Québec, son état, sa gestion, son encadrement légal. Les objectifs de ce symposium étaient d'actualiser l'état de nos connaissances dans le domaine de l'eau et de faire le point sur diverses problématiques. Plusieurs enseignements ont pu être tirés de ce symposium, mais disons que, en résumé, il nous a amenés à nous questionner sur ce que nous voulons faire collectivement avec cette importante richesse, comment voulons-nous la gérer, à quelles fins, si nous voulons léguer à nos générations futures un environnement de qualité.

Le symposium nous a donné l'occasion d'établir une base commune, à partir de laquelle nous pourrions échanger avec l'ensemble de la population lors de cette vaste consultation publique sur la gestion de l'eau que le gouvernement a décidé de tenir pour donner suite à ce symposium.

Alors, en ce qui concerne plus spécifiquement le ministère de l'Environnement, voici les éléments d'information sur la gestion de l'eau.

Rapidement, comme vous l'avez souligné, monsieur le président, au ministère de l'Environnement, il y a beaucoup de choses qui se font au niveau de l'eau. L'eau dans la structure organisationnelle se retrouve donc à plusieurs endroits de l'appareil administratif du Ministère. Quatre directions générales s'occupent d'eau particulièrement. Évidemment la Direction générale de l'environnement, celle des opérations régionales, celles du développement durable et du patrimoine faunique et naturel.

De ces bras qui sont les portes d'entrée du ministère de l'Environnement, 17 directions régionales voient, entre autres, à l'exploitation sécuritaire des barrages, évidemment en matière d'eau uniquement. Alors, sur le plan d'urgence ministériel, la réalisation d'enquêtes, soulignons que 15 000 demandes d'autorisation par année et 3 000 plaintes par année font l'objet des travaux des directions régionales.

Évidemment, la majeure partie des travaux de ces directions sont la mise en oeuvre des lois et des règlements qui sont d'application du ministère de l'Environnement. Alors justement, quel est le corpus législatif, lois, règlements, directives administrés par le Ministère d'une façon globale au niveau des directions régionales?

Donc, les responsabilités relatives à l'eau découlent de plusieurs lois, dont les principales sont évidemment la Loi sur la qualité de l'environnement; la Loi sur le régime des eaux quand on parle ici d'empiétement sur le milieu hydrique notamment l'hydroélectricité, l'administration des marinas, les quais; la Loi sur le ministère de l'Environnement, dont la mission est de s'assurer de la protection de l'environnement et la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Alors, bien sûr il y a bien d'autres lois qu'on pourrait mentionner ici, notamment la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, qui permet au ministre de l'Environnement de gérer adéquatement selon certains pouvoirs légaux la Politique de protection des rives du littoral et des plaines inondables notamment.

Alors, au niveau des règlements, quelques exemples: on pense immédiatement au Règlement sur l'eau potable; à celui sur les eaux souterraines; l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées; les effluents liquides des raffineries de pétrole; l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement; le domaine hydrique public; les entreprises d'aqueducs et d'égouts; enfin, une foule de règlements.

Au niveau des directives, le captage et la distribution de l'eau; le traitement des eaux; la gestion des boues de fosse septique, on parle ici dans la région de Montréal plus particulièrement de la directive 004 sur les réseaux d'égout qui a une application particulière dans les quartiers centraux.

385 Au niveau des politiques, la Politique de protection des rives, bien sûr la Politique sur les neiges usées.

 Au niveau des ententes, Saint-Laurent Vision 2000; l'entente avec le Lac Champlain avec l'État de New York et du Vermont; la Charte des Grands Lacs. Celles-ci ont
390 particulièrement d'incidence lorsqu'on met en perspective la question de l'exportation de l'eau.

 Alors, quels sont les enjeux au ministère de l'Environnement qui gouvernent l'eau? Alors, l'eau est une ressource vitale, elle est indissociable de nos vies et de notre économie. Le Québec peut faire l'envie de nombreux pays puisque ses eaux douces renouvelables de surface
395 constituent 3 % des ressources renouvelables de la planète, ce qui dote le Québec de quantités par personne parmi les plus élevées au monde. On parle de 8 fois la moyenne mondiale. En matière d'eaux souterraines, on parle ici de 200 kilomètres cubes ou 2 milliards de mètres cubes.

400 Alors, au niveau de la gestion de l'eau, le mandat premier du ministère de l'Environnement est d'assurer au gouvernement la coordination de la stratégie gouvernementale sur l'eau. Ainsi, la dépollution des cours d'eau, la protection et la conservation des eaux souterraines, la qualité de l'eau potable, les conflits d'usage, et la gestion des plaines inondables et la sécurité des barrages sont autant de défis qui se posent au gouvernement et
405 aux usagers, et qui permettent de constater que, malgré l'abondance de l'eau, celle-ci doit être l'objet d'une gestion et d'une utilisation durable.

 Que ce soit pour les conflits d'usage ou contrer la détérioration, l'enjeu est d'améliorer notre façon de gérer l'eau dans une approche globale et concertée en vue de s'assurer de la
410 protection et de la conservation de ce patrimoine unique au monde.

 En matière plus particulièrement de pollution agricole, le Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole est entré en vigueur en 1997. Il s'agit donc depuis, si on fait un retour en arrière, depuis les années 50, les mutations profondes de l'agriculture québécoise ont
415 amené une mécanisation poussée des activités agricoles, une spécialisation des productions, une utilisation accrue des intrants de synthèse ainsi qu'une concentration des exploitations agricoles. Cette évolution ne s'est pas révélée sans conséquence sur les composantes de l'environnement et sur les écosystèmes.

420 La pollution agricole par son intensité et sa complexité constitue actuellement le type de pollution le plus préoccupant au Québec. Il s'agit donc au ministère de l'Environnement de proposer une stratégie de réduction de la pollution d'origine agricole axée sur le développement durable et, plus précisément, les moyens d'action auront comme objectifs principaux la protection des écosystèmes, l'utilisation durable des ressources, maintenir la vitalité et
425 l'acceptabilité sociale de l'agriculture. Nous y reviendrons un peu plus loin dans l'exposé.

Au niveau de la pollution d'origine industrielle, dans le secteur industriel, l'implantation de mesures d'assainissement a constitué une première étape incontournable dont l'essentiel des efforts ont été réalisés au cours des années 1980 et 1990. Des progrès notables ont été
 430 accomplis au chapitre de l'assainissement des effluents. On parle ici des pâtes et papiers, de l'industrie pétrolière. Rappelons ici que le programme de réduction des rejets industriels vise la réduction de l'ensemble des rejets industriels, effluents liquides, émissions atmosphériques et déchets selon une approche intégrée.

Alors, malgré ces projets, les défis ne manquent pas. Donc, au ministère de l'Environnement, l'enjeu est évidemment de réduire la pollution d'origine industrielle, d'élaborer une stratégie d'identification et de contrôle des toxiques industriels et, évidemment, de poursuivre le programme de réduction des rejets industriels qui s'applique aux pâtes et papiers mais qui devrait s'appliquer également aux mines et à la métallurgie.
 440

Les autres enjeux du Ministère relatifs à l'eau. Alors, les plaines inondables. Brièvement, la modification, la révision des mécanismes de gestion susceptibles d'accroître la protection de ces milieux ainsi que la sécurité des personnes et des biens, nous amèneront dans les mois qui viennent à faire une insertion des cartes de risque dans les schémas d'aménagement.
 445

Au niveau des ouvrages de retenue des eaux, le Ministère vise à implanter un régime de sécurité des barrages tel que recommandé par la Commission Nicolet, on y reviendra un peu plus en détail tout à l'heure, un projet de loi sur la sécurité des ouvrages et la réalisation d'un répertoire des ouvrages de retenue.
 450

Au niveau des eaux usées et le secteur municipal, j'apporterai certaines précisions au cours de l'exposé. Disons que dans la foulée des changements profonds que connaissent depuis quelques années les sociétés industrialisées, le Québec a entrepris de redéfinir son rôle, de revoir ses priorités et ses façons de faire afin de s'adapter aux nouvelles réalités qui s'imposent. Donc, en matière d'eaux usées, il s'agit de s'assurer de la performance des stations d'assainissement, de favoriser le développement de technologies et de traitement des eaux usées des résidences isolées, que nous allons préciser tout à l'heure, enfin, de s'adapter aux nouvelles réalités.
 455
 460

Alors, le Ministère a l'intention de moderniser les outils de protection de l'environnement; on parle, entre autres, de la révision des systèmes d'autorisation. La diversification des moyens d'intervention et de développement de nouveaux modes relativement à l'approche réglementaire. La contribution à la démarche visant le développement économique du Québec et, enfin, l'amélioration de la performance administrative.
 465

La mission du Ministère. Donc, c'est sous le signe du partenariat et sous celui de la modernisation de ses outils de protection de l'environnement et de ses modes d'intervention que le Ministère compte agir pour relever avec succès le défi des années 2000.

470 Il fera participer ses partenaires et la population à sa mission qui est, je le répète, de
s'assurer de la protection de l'environnement et la conservation et la mise en valeur de la faune
et de son habitat.

475 Revenons maintenant à l'assainissement des eaux. Alors, au niveau de l'épuration des
eaux usées municipales, l'objectif -- et je rappelle que les ministères concernés, notamment le
ministère des Affaires municipales, apporteront au cours des trois prochaines journées des
précisions supplémentaires sur certains éléments qui seront évoqués cet après-midi.

480 Alors, l'objectif principal du Programme d'assainissement des eaux municipales, le
PADEM, qui a remplacé le Programme d'assainissement des eaux du Québec, le PAEQ, en
1995, est de permettre que les eaux usées de 98 % de la population desservie par un réseau
d'égouts soient épurées d'ici le 31 décembre 1999. Ce programme est géré par le ministère des
Affaires municipales.

485 Le rôle du ministère de l'Environnement consiste principalement à acquérir l'information
environnementale permettant d'établir la priorité environnementale des dossiers à l'étude; à
établir des objectifs environnementaux de rejet en fonction des usages à récupérer; à rédiger
des rapports d'analyse environnementale en vue de l'émission des autorisations réglementaires
490 et, enfin, à s'assurer du suivi environnemental des chantiers de construction subventionnés par
l'entremise du Programme d'assainissement des eaux municipales.

Également, que ce soit dans le cadre du programme ou de tout autre projet comportant
des travaux d'égouts, le Ministère voit à autoriser les travaux en vertu de la Loi sur la qualité de
495 l'environnement.

Terminant sur cet élément-là, nous devons mentionner que la majorité des ouvrages
d'interception possède une surcapacité permettant d'acheminer au traitement le surplus d'eaux
usées généré par des pluies de plus ou moins grande importance. Cependant, la problématique
500 des débordements de réseau unitaire demeure un sujet d'intérêt à suivre et particulièrement, je
pense, dans la région Montréal.

Au niveau des eaux usées industrielles, les interventions gouvernementales réalisées
depuis 1970 à l'égard des eaux usées industrielles ont amené de nombreuses industries, et ceci
505 dans tous les secteurs d'activités industrielles, à mettre en place diverses mesures
d'assainissement qui se traduisent en bout de ligne par une réduction substantielle des effluents
industriels déversés dans l'environnement. Tandis qu'à la fin des années 70, la presque totalité
des effluents industriels était rejetée sans traitement et sans souci de leur impact sur
l'environnement, on a observé, en 1995, un taux d'assainissement industriel très intéressant
510 particulièrement dans le cas des entreprises de grande taille.

En 1995, les entreprises de grande taille situées à l'extérieur de la CUM, c'est-à-dire celles comportant 250 employés et plus, avaient complété leurs principaux travaux d'assainissement ou étaient en voie de le faire dans 85 % des cas.

Nous avons déposé auprès de la Commission un document sur l'assainissement industriel qui est tout chaud et qui fait état des entreprises de moyenne taille et des entreprises de petite taille. Donc, je vous réfère à ce document qui a été déposé auprès de la Commission pour les détails. J'ai mentionné le territoire hors CUM...

LE PRÉSIDENT :

Juste un instant, monsieur. Pouvez-vous m'identifier le document de manière claire, s'il vous plaît?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Alors, le document s'intitule « L'assainissement des eaux industrielles au Québec, état de situation en 95 ». C'est un rapport préliminaire, mais nous pensons qu'il serait intéressant qu'il soit déposé.

LE PRÉSIDENT :

Si je comprends bien, vous avez une liste de documents que vous...

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Oui, absolument.

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vous laisse finir dans ce cas-là et, à la fin, on verra la liste des documents que vous déposez. Je m'excuse.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

C'était mon intention, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

555 Alors donc, je n'irai pas plus loin sur cet aspect de l'assainissement des eaux industrielles; au cours des questions qui pourraient être soulevées, nous apporterons les précisions qui s'imposent.

560 Au niveau de l'assainissement agricole, rapidement, le Programme d'aide à l'amélioration de la gestion des fumiers, le PAGEF, qui avait cours de 1988 à 1993, a été transféré au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation donc en 1993. En 1997, ce même programme a été remplacé par un Programme d'aide à l'investissement en agroenvironnement. Le budget sur ce programme est de 400 M\$ jusqu'en 2003. Il comporte quatre volets: le premier sur la structure d'entreposage, ensuite les procédés de traitement des
565 fumiers, les équipements d'épandage et enfin des services conseils.

Les résultats au niveau de l'entreposage étanche, on peut constater l'entreposage étanche de 7 000 fermes, il en reste toujours 8 500. Une cinquantaine de projets de recherche et développement ont également été déposés.

570 À la suite du Sommet de Saint-Hyacinthe sur l'agroalimentaire, un plan d'action a été déposé. D'ici 2005, 20 000 fermes représentant 90 % de l'activité agricole au Québec auront entrepris l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. On parle ici d'entreposage et d'épandage des fumiers, de gestion des fertilisants, de conservation des sols, de protection des cours d'eau et d'utilisation des pesticides.
575

Au niveau de l'assainissement autonome des eaux usées, alors le ministère de l'Environnement et de la Faune prépare actuellement une modification au règlement, afin d'introduire des normes de rejet en fonction du niveau de traitement ainsi qu'un mécanisme d'évaluation et de certification des performances des nouvelles technologies.
580

La documentation portant sur le mécanisme de certification des nouvelles technologies d'assainissement a été publiée par le Bureau de normalisation du Québec, le 31 juillet 1997. La modification permettra d'étendre la portée du règlement à toutes les technologies certifiées. De plus, la projet de modification vise à intégrer des changements aux technologies conventionnelles pour les adapter en fonction des changements technologiques.
585

Donc, une révision notable, sans la qualifier d'en profondeur, du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.
590

Dans la mission et les mandats relativement à l'eau du Ministère, un, sans doute je ne qualifierai pas de plus important parce que ça pourrait minimiser certainement les autres mandats, mais disons un mandat très important, la gestion de l'eau par bassin versant.

595 Alors, il y a cinq ans le Ministère décidait de démarrer un projet ayant pour objectif d'établir un modèle québécois de gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant. Ainsi, en

collaboration avec les représentants de l'Union des municipalités du Québec, de l'Union des MRC, de l'Association québécoise des techniques de l'eau qu'on appelle maintenant Réseau environnement, de l'Union des producteurs agricoles, les Associations industrielles forestières et manufacturières, le Ministère participait à la sélection du bassin versant de la rivière Chaudière dans la région de Québec comme site d'expérimentation de cette nouvelle approche.

Le Comité de bassin de la rivière Chaudière, qu'on a appelé COBARIC, Comité de bassin de la rivière Chaudière de façon très originale, a alors été formé. Il est important de souligner que le Comité a déposé son rapport le 26 mars 1996. C'est d'ailleurs un document qui fait partie de la liste que je vous identifierai, monsieur le président, de façon spécifique après mon exposé. Alors donc, le Comité de bassin a déposé son rapport en mars 1996 et, de ce rapport qui préconisait certaines approches, le gouvernement en a fait siennes certaines pour mettre sur pied le COBARIC II.

Je tiens à rappeler que le premier document relate 8 principes directeurs qui doivent gouverner les actions du COBARIC II; pour n'en nommer qu'un seul, le bassin hydrographique d'un cours d'eau constitue l'unité naturelle la plus appropriée pour la gestion de l'eau.

On parle ici, quand on parle de bassin versant, on parle de bassin hydrographique, donc on ne tient pas compte des limites ni territoriales ni municipales au niveau d'un cours d'eau.

Alors, le COBARIC II, qui est actuellement en fonction, a comme mandat de réaliser un schéma directeur de l'eau pour l'entièreté du bassin hydrographique de la rivière Chaudière. Il doit examiner des solutions de financement qui rendraient redevables les utilisateurs, prévoir un cadre législatif, financier et opérationnel au niveau de l'autonomie financière. Il devra également formellement consulter la population du territoire visé. Soulignons que ce projet est un projet, bien sûr, qui se passe sur le bassin hydrographique de la rivière Chaudière mais qui doit servir de modèle applicable ailleurs en province, le cas échéant.

Un autre mandat très important au ministère de l'Environnement, c'est bien sûr les eaux souterraines. Alors, le Ministère a déposé auprès de la Commission et également publiquement en 1996 un projet de politique. Il a également déposé un rafraîchissement, si on veut, de ce projet de politique tout récemment. Quelques mots sur ce projet. Alors, le projet de politique vise à protéger et à conserver la ressource eaux souterraines. Ce projet de politique privilégie trois orientations majeures en matière d'eaux souterraines.

Alors, la première orientation vise à protéger la qualité des eaux souterraines de manière à préserver pour les générations présentes et futures son usage actuel et potentiel aux fins d'alimentation, de même que l'intégrité de l'environnement qui y est associé.

La deuxième orientation vise à mettre en valeur et à utiliser la ressource eaux souterraines de façon à éviter toute extraction d'eau souterraine pouvant se traduire par un état de surexploitation, c'est-à-dire susceptible de produire des effets physiques, économiques,

640 écologiques et sociaux dont le bilan final est négatif pour la société actuellement ou dans les années futures.

La troisième orientation concerne la gestion de la politique et elle vise à concilier les usages du territoire et régir l'exploitation des eaux souterraines dans une perspective de
645 développement durable de la ressource eaux souterraines.

Le ministère de l'Environnement doit également, au niveau des eaux souterraines, s'assurer de l'expertise hydrogéologique nécessaire à l'analyse des demandes d'autorisation relatives au projet de captage d'eaux souterraines. Sachons que les entreprises doivent produire
650 une étude hydrogéologique complète et la municipalité où sera situé le puits doit automatiquement être informée et consultée avant qu'une autorisation ne soit délivrée par le Ministère.

Si une municipalité s'objectait formellement à la délivrance d'un permis, la Loi sur la
655 qualité de l'environnement prévoit expressément qu'une enquête soit tenue pour tous les intéressés.

Je vais passer vite sur ce sujet qui, lorsqu'on parle de conflit d'usage, est assez intéressant au niveau de la discussion. J'imagine qu'il y aura des questions là-dessus. Je réfère
660 la Commission à un guide de procédure relatif à l'autorisation des ouvrages de captage à des fins d'eau de source et d'eau minérale. Donc, on parle ici d'eau embouteillée et notamment du captage qui s'est fait au Québec à ce sujet.

L'eau potable maintenant. Alors, au niveau de l'eau potable, une révision du Règlement sur l'eau potable est en cours, le règlement n'est pas adopté. Les paramètres de cette révision où les objectifs spécifiques plutôt de la révision sont au nombre de trois.

D'abord, mise à niveau des normes de qualité sur l'eau potable par rapport au reste de l'Amérique du Nord. Certains prétendent que le Québec à ce sujet a 20 ans d'arrérages; donc,
670 on remet à niveau les normes. Deuxièmement, l'amélioration du contrôle de la qualité de l'eau distribuée. Et enfin, l'imposition d'un traitement minimal de l'eau. Alors, ce sont les objectifs du Règlement sur l'eau potable.

Le Ministère également a poursuivi son Programme de surveillance des micropolluants et des micro-organismes afin d'établir une image globale de la qualité de l'eau potable. De
675 proposer des normes en cette matière et d'orienter les modes de gestion de l'eau potable de façon à assurer une meilleure protection de la santé publique. Une évaluation du programme de surveillance réalisée en collaboration avec les partenaires a été complétée en 1994 et entérinée par les autorités en 1995. Elle est également déposée devant la Commission.

680 En 1996, le réseau de la santé et les directions régionales du Ministère ont effectué une consultation pour fixer les orientations triennales de ce programme et, en 1997, le Comité

conseil interministériel a été réactivé pour ratifier les programmations annuelles. Le second bilan sur la qualité de l'eau potable a été rendu public en mai 1997.

Donc, le bilan du Ministère à cet effet sur la qualité sera également déposé auprès de la Commission.

Le Ministère a collaboré activement avec les autres provinces et ses partenaires québécois à l'élaboration d'un plan d'action pour une utilisation plus efficace de l'eau par les municipalités. Il participe, entre autres, aux travaux de la Communauté urbaine de Montréal pour trouver des solutions économiques au gaspillage de l'eau et aux fuites qui pourraient se retrouver dans le réseau.

Les eaux de baignade. Alors, un programme existe toujours au Ministère qui s'appelle « Environnement-plage ». Le programme d'échantillonnage et d'analyse des eaux de baignade est appliqué par les Directions régionales sur les plages publiques au Québec.

En 1997, 226 plages ont fait l'objet d'un contrôle. 5 445 échantillons ont été prélevés et analysés. Grâce à sa continuité, ce programme permet de mesurer sur une longue période les gains environnementaux liés à la réalisation de certains projets d'assainissement urbain. Au cours de l'été 1997, 98 % des plages inscrites au programme ont obtenu une cote moyenne de A, ce qui veut dire excellente, ou de B, qui veut dire très bonne.

Au niveau de la Politique de protection des rives ou de la protection des rives du littoral et des plaines inondables, le Ministère a adopté, en janvier 1996, une nouvelle politique à cet effet. Rapidement, les objectifs de cette politique sont de l'ordre de cinq objectifs:

Alors, de maintenir et d'améliorer d'abord la qualité des lacs et des cours d'eau. Deuxièmement, de prévenir la dégradation et l'érosion des rives et du littoral et des plaines inondables. Troisièmement, d'assurer la conservation et la qualité et la diversité biologique du milieu. Enfin, dans la plaine inondable, d'assurer l'écoulement naturel des eaux et la sécurité des personnes et des biens, et protéger la flore et la faune en tenant compte des caractéristiques biologiques de ces milieux, et enfin, promouvoir la restauration des milieux riverains dégradés.

Un Programme de stabilisation des berges suite à la problématique du Saguenay, des pluies diluviennes en juillet 1996, est doté d'un budget de 31 M\$. Ce programme vise à redonner aux rivières un équilibre dynamique sur les plans hydraulique et sédimentologique, de façon à retrouver les usages économiques et récréatifs et les fonctions écologiques d'une quarantaine de rivières situées dans ces régions.

Dans les mandats relatifs aux ouvrages de retenue et de régulation des niveaux, alors le ministère de l'Environnement possède un parc de 700 barrages publics, propriété directe du gouvernement du Québec ou de la Société immobilière du Québec, ou abandonnés sur le

territoire public. Il assume la gestion, la surveillance et l'entretien courant de 154 de ces ouvrages.

Les fins principales de régularisation des cours d'eau par des ouvrages hydrauliques sont les suivantes: la production hydroélectrique, bien sûr; la prise d'eau industrielle et municipale; le contrôle des inondations et des glaces; le maintien de niveau d'eau pour la villégiature et enfin, le maintien de plan d'eau pour la protection et la production faunique.

Donc, il s'agit ici, finalement pour le Ministère, de déposer un projet de loi sur la sécurité des barrages, étant donné que la Commission sur l'avant-projet qui avait été déposé a terminé ses travaux. Alors, incessamment, ces jours-ci je pense même, on aura à déposer auprès de l'Assemblée nationale un projet de loi sur la sécurité des barrages. Ça vise évidemment à satisfaire l'adéquation besoin-ressources et à satisfaire également protection-ressources. Donc, des éléments de sécurité, mais aussi des éléments de maintien de débit et de niveau d'eau.

Au niveau de la Politique de l'eau. Bien, sur l'objet fondamental de cette Commission, le gouvernement a déposé un document de référence sur la problématique de l'eau qui, bien sûr, est déposé auprès de la Commission, il va de soi. Huit différents ministères ont participé à l'élaboration de ce document sous la coordination du ministère de l'Environnement. C'était, comme je l'ai souligné au tout début, la réalisation d'un document qui faisait deuxième étape après le Symposium sur l'eau de décembre 1997, et le Ministère, au niveau de la Politique de l'eau, a comme mandat de coordonner l'ensemble de la démarche gouvernementale pour la production d'une première politique sur la gestion de l'eau au Québec.

Sur la connaissance au niveau de l'eau. Alors, nous avons une Direction des écosystèmes aquatiques. Le domaine d'expertise du Ministère se retrouve notamment dans la mesure de l'état des écosystèmes aquatiques. On parle de qualité de l'eau, substances toxiques, intégrité biologique, pesticides, acidification des plans d'eau, etc. et sur les actions entreprises pour réduire les pressions de pollution. On parle d'urbaines, agricoles et industrielles.

Cette Direction a également pour mandat de colliger un ensemble d'informations pour préparer des produits de diffusion, tels que des rapports scientifiques, documents vulgarisés, articles scientifiques, conférences, expertises. Elle établira des objectifs environnementaux de rejets dans le milieu aquatique pour les paramètres conventionnels et pour les substances toxiques. Ces objectifs de rejets sont établis dans le cadre de programmes d'assainissement visant les rejets urbains, industriels et agricoles, et ils servent à orienter le traitement des rejets afin d'atteindre des niveaux qui sont respectueux des milieux récepteurs.

Disons qu'au Ministère, la connaissance est plus étoffée depuis 20 ans grâce, entre autres, aux activités de surveillance du Ministère. On identifie deux types de réseau: un au niveau de la qualité. C'est un réseau de base de 350 stations réparties dans les 40 plus grands

770 bassins du Québec, qui mesurent les coliformes, les matières en suspension et les mesures de DBO₅, évidemment les substances toxiques.

775 Au niveau de la quantité. Alors, le réseau est un réseau de 250 stations sur 250 lacs et cours d'eau. Il est de responsabilité du Québec, mais également du fédéral, de sociétés d'État, de compagnies privées. Alors, les données sont nombreuses mais parfois sur certains éléments incomplètes.

780 Dernier mandat, j'en ai sans doute oublié. Alors, ce sont les évaluations environnementales. L'évaluation environnementale est un outil dont dispose le Ministère pour prévenir la détérioration de l'environnement et des ressources, et assurer la santé et le bien-être de la population. Elle permet d'intégrer les préoccupations environnementales dès le stade de conception des projets susceptibles d'engendrer un impact significatif sur les milieux naturels et humains. Alors, le Ministère a continué sa démarche de révision de ses façons de faire afin d'améliorer l'efficacité de la procédure actuelle. 97 projets ont retenu l'attention du Ministère en 1997-1998, dont 46 en milieu terrestre, 11 en milieu industriel et 40 en milieu hydrique.

785 Je termine, monsieur le président, sur ces quelques mots. L'eau, donc, au ministère de l'Environnement particulièrement, l'eau et l'environnement sont indissociables, l'eau fait partie d'un système intégré, ce qui implique une concertation de tous, on l'a noté notamment par le projet pilote de gestion intégrée de l'eau par bassin versant sur la rivière Chaudière. L'eau est vitale pour l'homme et toutes les espèces vivantes. Et enfin, le Ministère est prêt à relever les défis du prochain millénaire sur cet élément. Merci, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

795 Merci, monsieur Latulippe. Pouvez-vous me faire la lecture de la liste des documents que vous déposez maintenant auprès de la Commission, s'il vous plaît?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

800 - Le bilan de conformité environnementale, secteur minier 92.

- Le bilan de conformité environnementale, secteur minier 93.

805 - Le bilan de conformité environnementale, secteur pâtes et papier 96, 3 copies seulement, mais le document est disponible sur Internet du Ministère.

- Le développement d'un indice de qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau pour les rivières du Québec.

810 - L'entente spécifique sur une approche de gestion intégrée de l'eau dans le bassin de la rivière Chaudière, c'est l'entente spécifique.

- L'étude comparative de quelques politiques nord-américaines et européennes de protection de conservation des eaux souterraines. C'est une étude comparative de la version de juin 1997 du projet de politique de protection et de conservation des eaux souterraines datée du 6 août 1998 et qui comprend un examen de ce qui est fait par diverses juridictions européennes. Cette version comprend une série de tableaux comparatifs, alors une étude réalisée par madame Michelle Boulanger.

- Évaluation de la toxicité des effluents des stations d'épuration municipales du Québec. C'est un sommaire.

- Le guide de classification des eaux souterraines du Québec, version 1er février 1999. Ce document a été introduit aux fins d'application de la politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés, publié en juin 1998 par le Ministère.

- L'assainissement des eaux industrielles au Québec, état de situation 1995, c'est un rapport préliminaire.

- L'eau potable au Québec, un second bilan de sa qualité, 1989-1994.

- La gestion de l'eau au Québec, document de consultation.

- La problématique des eaux souterraines au Québec, version d'avril 1996.

- La qualité de l'eau des rivières du Québec: état et tendances.

- Le plan d'action pour la mise en oeuvre de la Politique de protection et de conservation des eaux souterraines du Québec, version d'avril 1996.

- Les effluents liquides du secteur des raffineries de pétrole. État de situation 1994 et 1995.

- La Politique de protection et de conservation des eaux souterraines, juin 1997. Document de travail. Vous voyez qu'on a beaucoup de documents sur les eaux souterraines.

- La position du ministère de l'Environnement sur la désinfection des eaux usées et traitées. Un document qui s'intitule « Pour une eau de qualité en milieu rural ».

- Le projet de loi 405, Loi favorisant la protection des eaux souterraines, connue sous l'appellation moratoire sur l'eau.

- Projet de politique de protection et de conservation des eaux souterraines, version 1996. Je pense qu'on l'a deux fois.

855

- Rapport d'évaluation des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux du PAEQ, 1994.

860

- Saint-Laurent Vision 2000, Concertation, partenariat et action, phase III, 1998-2003. C'est une brochure.

865

- La synthèse des commentaires reçus lors de la consultation publique sur le projet de Politique de protection et de conservation des eaux souterraines réalisée d'avril 1997 à mars 1997.

- La version « Vers une gestion intégrée et globale des eaux du Québec ». C'est le rapport final de 1996 du COBARIC.

870

Alors, c'est la liste des documents qui sont déposés au Bureau.

LE PRÉSIDENT :

875

Maintenant, votre Ministère a produit donc le petit ouvrage de référence qui nous sert pour la présente consultation. Sont annoncés aussi un certain nombre de bilans régionaux. Est-ce que ces bilans sont prêts ou quand arriveront-ils, parce qu'on doit être à Québec la semaine prochaine.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

880 Oui. Alors, une bonne question, monsieur le président. Les bilans de Québec et de
Chaudière-Appalache, les deux premiers, sont, je pense, transmis à votre bureau au moment
où on se parle. Alors, ce sont les instructions qu'on avait données aux gens du Ministère.
Maintenant, on devrait finaliser d'ici quelques jours 8 bilans, les 8 premiers bilans et, au 19
mars, on devrait avoir les 8 autres bilans. Quand je dis les 8 autres, ça fait 16, on en a 17.

885

LE PRÉSIDENT :

Mais 19 mars, c'est vendredi.

890

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

895

Très bien.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

900

Je m'excuse, je veux vous donner l'information juste. On va se réajuster là-dessus.
Monsieur le président, je vous signale que les portraits régionaux ont été confectionnés par
l'ensemble des directions centrales du Ministère. Les 17 directions régionales qui envoient de
l'information également aux directions centrales du Ministère et 8 ministères qui sont présents
dans ces trois jours qui viennent. Alors, l'information est énorme et on me dit que chacun des
905 portraits régionaux, on s'assure que 10 jours avant, comme vous le souhaitiez dans une lettre
que vous nous transmettiez, que vous ayez pour mettre à la disponibilité du public ces portraits
régionaux au moins 10 jours avant les auditions.

LE PRÉSIDENT :

910

Alors, 10 jours avant, c'est un minimum. Le délai encore meilleur favorisera d'autant la
participation.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

915

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

920 Alors, j'invite les gens qui veulent poser des questions à s'inscrire derrière les micros.
Le temps que vous vous rendez, monsieur Camille Genest va poser la première question.
Monsieur Genest.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

925 Alors, monsieur Latulippe, au début de votre exposé, vous avez mentionné que le
symposium de décembre 1997 avait établi une base commune. Pourriez-vous nous qualifier
cette base? Est-ce qu'on doit comprendre qu'il s'est dégagé un certain nombre de consensus ou
de façons communes de voir les choses lors de ce symposium-là? Pourriez-vous nous qualifier
930 un petit peu ce que vous entendez par « base commune qui s'est établie lors du symposium de
décembre 1997 »?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

935 Lorsqu'on mentionne le mot « consensus » on fait appel à une même idée qui ressort
d'un débat. Le symposium visait à faire l'état de la connaissance à des niveaux d'experts. Il est
évident que ce qui a découlé du symposium, c'est de mettre en exergue la problématique
relative à l'eau.

940 Là où on parle d'un consensus, c'est bien plus sur les sujets, qui se retrouvent d'ailleurs
de façon systématique tant dans le document du symposium que dans le document de
consultation qui est déposé dans le cadre de ces audiences. Donc, on s'est entendu, si vous
voulez, sur les thèmes majeurs qui amenaient la problématique de l'eau. On parle ici d'eau
souterraine, d'eau de surface, d'infrastructures municipales et de gestion des services d'eau et,
945 enfin, de l'eau comme enjeu stratégique mondial, qui va regrouper l'exportation de l'eau et sa
commercialisation, l'exportation de l'expertise québécoise sur l'eau. Alors, lorsque j'évoque un
consensus, c'est plus sur les thématiques.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

950 Donc, c'est sur une typologie, si vous voulez, et non pas sur des orientations.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

955 Absolument pas, vous avez raison, monsieur le commissaire, parce que si le
symposium avait donné une orientation au gouvernement, on n'aura sans doute pas senti le
besoin au niveau des autorités gouvernementales d'entendre la population et de se définir des
consensus.

960 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Maintenant, une deuxième question rapide. Vous avez mentionné aussi lors de votre exposé que la pollution d'origine agricole en était une des plus préoccupantes. Le mot « préoccupant » est habituellement utilisé par les politiciens français pour dire grave ou sérieuse, 965 est-ce que c'est ce que vous vouliez faire entendre?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Je dirais que la pollution agricole est préoccupante. Alors, je pense que les gens du 970 ministère de l'Agriculture pourront alimenter ce questionnement-là, mais d'une façon globale, il est évident que, compte tenu de la pollution diffuse qui s'exerce sur nos rivières, on l'a constaté dans les premiers travaux du Comité de bassin de la rivière Chaudière, par exemple, et dans tout ce qui concerne l'agriculture en général, c'est un sujet fort préoccupant au niveau de l'eau pour le ministère de l'Environnement et c'est à cet élément-là que fait référence la phrase que je 975 vous disais au niveau des préoccupations du Ministère sur ce sujet.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Mais c'est une phrase que vous avez dite au sujet de la pollution d'origine agricole sans 980 faire aucune mention des autres sources, la pollution urbaine, la pollution industrielle. Est-ce qu'on doit comprendre que dans votre esprit, il y a une hiérarchisation dans ces sources de pollution, toujours par rapport à l'eau évidemment?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Écoutez, on a mentionné, par exemple, que dans le Programme d'assainissement des 985 eaux du Québec, il y avait 3 volets finalement, il y a 3 volets: le volet urbain qui a été fort bien exploité, on parle des années 2000, 98 % de la population du Québec qui devrait être desservie par des eaux traitées par une usine. Les eaux industrielles, le dossier a eu des progrès 990 notables. En agriculture, le programme et les éléments au niveau de l'agriculture demeurent une priorité au ministère de l'Environnement et ça apparaît d'ailleurs dans les orientations du ministère de l'Environnement comme une des priorités pour le Ministère relativement à l'eau.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

995 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1000 Alors, on va commencer par le micro de gauche. Si vous voulez vous identifier et poser votre question, s'il vous plaît.

M. BRUCE WALKER :

1005 Merci beaucoup, monsieur le président. Je m'appelle Bruce Walker, je suis le directeur de la recherche du groupe écologiste STOP à Montréal.

1010 Ma première question c'est au sujet du Règlement sur l'eau potable, et je note que le délégué du ministère de l'Environnement a fait référence à la révision du règlement actuel. Ma question touche plus particulièrement la norme de la qualité de l'eau potable pour une famille de polluants, de micropolluants appelés les trihalométhanes, les THM ou, si vous voulez, les sous-produits de la chloration de l'eau potable.

1015 La norme actuelle maximale dans le règlement actuel québécois, c'est 350 parties par milliard, et je note que le document de réflexion en page 24 fait référence, et je le cite:

1020 « Une trentaine de réseaux - d'aqueduc je suppose - distribuent à 100 000 personnes une eau qui dépasse les recommandations nationales et internationales pour les sous-produits de chlore. »

1025 Si je comprends bien, les normes, la ligne directrice de Santé Canada pour les THM dans l'eau potable, c'est 100 parties par milliard, et la norme américaine dans l'eau potable traitée, c'est 100 parties par milliard. Donc, pour 100 000 québécois-qubécoises dans une trentaine de réseaux d'aqueducs boivent de l'eau potable avec une concentration en THM entre 100 ppb et 350 ppb.

1030 Donc, ma question c'est la suivante: est-ce que le gouvernement du Québec a l'intention de rendre plus stricte la norme actuelle des trihalométhanes dans le règlement sur l'eau potable?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Latulippe.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1035 Alors, comme c'est une question qui nécessite une réponse d'expert, madame Hélène Tremblay du Ministère va vous donner des éléments de réflexion là-dessus.

Mme HÉLÈNE TREMBLAY :

1040 Avec plaisir, monsieur le président. Ce que mentionne ce monsieur est tout à fait vrai dans la mesure où cette moyenne, la valeur de 100 microgrammes au litre qui est citée, est une moyenne annuelle basée sur 4 valeurs, 4 résultats prélevés à chaque saison. Donc, on a 4

1045 résultats d'analyse. Et le 100 microgrammes est une moyenne annuelle à respecter, qui est une recommandation canadienne en vigueur actuellement et aussi au niveau américain.

1050 Par contre, au Québec, ces 350 microgrammes donnent une valeur ponctuelle, tout à fait ponctuelle. Une valeur par rapport à l'autre ne sont pas si éloignées l'une de l'autre dû au fait que, l'été, les concentrations sont particulièrement élevées de THM par rapport à l'hiver, et par rapport au printemps et à l'automne. Donc, évidemment ça fait une différence importante.

1055 Quand on parle de la trentaine de réseaux qui risquent de dépasser une moyenne annuelle de 100 microgrammes au litre, c'est vraiment cela que l'on veut dire, ils sont susceptibles de dépasser cette valeur-là pour la simple raison que l'on a fait un suivi dans ces réseaux-là d'été, c'est-à-dire qu'on a fait uniquement des prélèvements d'été. Et le Ministère a considéré qu'au-dessus d'une valeur de 140 microgrammes au litre, ces réseaux-là pouvaient potentiellement dépasser une moyenne annuelle de 100 microgrammes lorsqu'on aura des valeurs d'été, d'automne et d'hiver. C'est l'interprétation qu'on doit faire de la problématique. Donc, ce ne sont pas des réseaux qui dépassent la moyenne annuelle de 100 microgrammes.

1060 **LE PRÉSIDENT :**

Mais essayons de comprendre. Est-ce que vous l'appliquez actuellement la norme du 100 ppb par...

1065 **Mme HÉLÈNE TREMBLAY :**

Cette valeur-là est proposée dans le projet de modification du Règlement sur l'eau potable.

1070 **LE PRÉSIDENT :**

Vous voulez l'inscrire.

1075 **Mme HÉLÈNE TREMBLAY :**

Il est inscrit au moment où on se parle.

1080 **LE PRÉSIDENT :**

Et vous dites que le 300 ppb, qui est votre critère actuel, est un critère ponctuel et non pas annuel.

Mme HÉLÈNE TREMBLAY :

1085

Est une valeur, oui, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

1090

Bon. Mais pour revenir au 100 réseaux qui vous inquiètent, est-ce que ces 100 réseaux à un moment donné d'observation dépassent le 350 de valeur ponctuelle que vous avez évoquée.

Mme HÉLÈNE TREMBLAY :

1095

Ce ne sont pas 100 réseaux, là, je pense qu'on parle d'une trentaine de réseaux.

LE PRÉSIDENT :

1100

Ou trente.

Mme HÉLÈNE TREMBLAY :

1105

Voilà. Non. La plupart de ces réseaux-là sont en deçà de la norme, et lorsqu'ils dépassent le 350, il y a une intervention qui est faite du Ministère parce que la valeur de 350 microgrammes de trihalométhane qui est prévue au règlement actuel doit être respectée.

LE PRÉSIDENT :

1110

Alors, quand ça dépasse 350, vous intervenez immédiatement.

Mme HÉLÈNE TREMBLAY :

1115

Tout à fait, tout à fait. Et c'est avec le travail des gens de la santé que le suivi se fait actuellement et, donc, on sera en mesure dans une année de pouvoir faire un portrait exact. Mais là, au moment où l'on se parle, on a établi que les réseaux qui dépassaient 140 l'été étaient susceptibles de dépasser une moyenne annuelle de 100 microgrammes au litre.

LE PRÉSIDENT :

1120

Est-ce que ça veut dire que vos observations sont en continu?

Mme HÉLÈNE TREMBLAY :

1125 En continu, dans la mesure où on tente d'obtenir 4 valeurs sur une année pour pouvoir
établir cette concentration moyenne. Donc, le travail se fera sur une année et on verra à établir
la moyenne actuelle à partir de 4 échantillons. Parce que la recommandation canadienne de 100
microgrammes est vraiment établie sur une moyenne de 4 échantillons prélevés à chacune des
saisons. Donc, le projet de modification du règlement propose exactement cette approche-là.
1130 Et c'est dans le cadre d'un suivi actuellement que l'on tente de préciser la valeur réelle.

LE PRÉSIDENT :

1135 Les 4 valeurs dont vous parlez sont-elles l'équivalent des 4 échantillons dont vous me
parlez.

Mme HÉLÈNE TREMBLAY :

1140 C'est-à-dire que les concentrations qui seront mesurées dans cet échantillon feront l'objet
d'une moyenne annuelle, le calcul d'une moyenne annuelle et sera comparé aux 100
microgrammes.

LE PRÉSIDENT :

1145 Mais les 4 valeurs dont vous parlez, ce sont lesquelles?

Mme HÉLÈNE TREMBLAY :

1150 Les valeurs des échantillons qui seront prélevés à chaque saison.

LE PRÉSIDENT :

Donc, les 4 valeurs sont l'équivalente aux 4 échantillons.

1155 **Mme HÉLÈNE TREMBLAY :**

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

1160 Très bien.

Mme GISELE GALLICHAN, commissaire:

1165 Si vous me permettez, monsieur le président, ce document où vous dites que vous êtes en train d'établir ces normes, est-ce que vous pouvez le déposer?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1170 Madame la commissaire, si on évoque le projet de règlement sur l'eau potable, je souligne respectueusement à la Commission que je n'ai pas mandat de déposer un règlement qui n'a pas reçu l'aval du Conseil des ministres. Donc, les éléments du règlement sur l'eau potable sont à peu près tous connus, ils ont fait l'objet de positionnement au niveau de monsieur Bégin, du ministre de l'Environnement, notamment l'an dernier lors d'un congrès de Réseau
1175 environnement. Maintenant, le document comme tel, le règlement, comme il n'est pas adopté par le Conseil des ministres, je n'ai pas mandat de le déposer à la Commission.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

1180 Alors, madame Tremblay, la première question qui vient du public porte sur l'eau potable, alors j'aimerais qu'on profite de l'occasion pour que vous nous expliquiez un petit peu la philosophie de mise à niveau des normes. Est-ce que le référentiel, c'est les États-Unis ou le Canada ou l'Organisation mondiale de la santé ou tout ça? Et aussi expliquez-nous comment se fait le contrôle de la qualité de l'eau potable au Québec.

1185 **Mme HÉLÈNE TREMBLAY :**

Donc, pour répondre à votre première question, le Québec participe à un sous-comité fédéral-provincial sur l'eau potable. Les activités de ce sous-comité-là sont, entre autres,
1190 d'élaborer les recommandations canadiennes. Et effectivement, nous travaillons avec ce groupe dans l'élaboration des critères au niveau canadien et, effectivement, normalement ces valeurs-là sont retenues dans le cadre de notre règlement sur l'eau potable. Donc essentiellement, ce sont ces valeurs-là qui seront retenues dans le projet éventuellement, dans un projet de modification. Première question.

1195 Seconde question. Le règlement actuel sur l'eau potable vise à obliger le contrôle par l'exploitant de la qualité de l'eau et à nous fournir des échantillons en regard de certains paramètres microbiologiques et chimiques de l'eau, qui sont des paramètres préoccupants pour la santé, essentiellement des paramètres préoccupants pour la santé. Le règlement actuel présente des normes à observer. Donc, l'exploitant doit fournir des échantillons et fournir des
1200 résultats d'analyse au Ministère. Et c'est de cette manière, à partir de certaines normes prévues au règlement, qu'il doit fournir des résultats d'analyse et non pas de toutes les normes qui sont actuellement au règlement.

1205 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Alors, les échantillons fournis sont vérifiés par les fonctionnaires du Ministère. Est-ce qu'il arrive que le Ministère va plus loin que cette vérification des échantillons fournis par l'exploitant?

1210

Mme HÉLÈNE TREMBLAY :

1215

On a parlé tout à l'heure de Programme de surveillance de la qualité de l'eau potable. Le programme qui existe chez nous depuis 1985 est complémentaire au contrôle réglementaire prévu au règlement sur l'eau potable. Ce programme vise à identifier et à vérifier dans quelle mesure des contaminants chimiques ou microbiologiques préoccupants pour la santé publique peuvent se retrouver dans les réseaux d'eau potable au Québec.

1220

Ce qui signifie que si certains pesticides présentent un risque, pour la santé toujours, sont susceptibles de se retrouver dans les sources d'alimentation en eau potable, le Ministère a, dans le cadre de son programme, la possibilité de faire le suivi dans des réseaux potentiellement à risque et d'établir la problématique spécifique, exemple pour certains pesticides. Il pourra le faire aussi pour la contamination par le plomb.

1225

Donc, le programme vise des paramètres microbiologiques, des paramètres chimiques. Les paramètres chimiques sont ceux qui sont susceptibles de se retrouver dans l'eau brute des sources d'alimentation en eau potable, les contaminants chimiques qui sont liés au traitement de l'eau potable, lorsqu'on ajoute du chlore ou d'autres oxydants, et ceux qui sont associés aux réseaux de distribution. Donc, le Ministère identifie les différentes problématiques éventuelles, identifie les réseaux à risque et élabore un programme de suivi dans des réseaux considérés à risque.

1230

Donc, c'est de cette manière qu'il peut, à la lumière des résultats fournis, obtenus, élaborer des interventions de contrôle et de gestion, exemple: élaboration de normes.

1235

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Walker.

1240

M. BRUCE WALKER :

1245

Ma deuxième question, monsieur le président, c'est encore sur la désinfection, mais cette fois-ci la désinfection des eaux usées municipales. Donc, si je comprends bien, il y a quelques années, lors du Programme de construction des stations d'épuration des eaux usées municipales au Québec, le ministère de l'Environnement du Québec a imposé un moratoire contre la chloration des eaux usées municipales et donc, certaines municipalités, certaines stations d'épuration des eaux usées municipales au Québec, dont la station d'épuration de la

Communauté urbaine de Montréal a décidé de ne pas désinfecter ses eaux usées traitées du tout.

1250

Donc, ma question c'est la suivante: est-ce que le gouvernement du Québec a l'intention d'obliger les municipalités d'effectuer la désinfection des eaux usées traitées des stations d'épuration sans l'utilisation de la chloration ou des produits du chlore?

1255

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Latulippe.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1260

Je vais, monsieur le président, donner quelques éléments d'information et monsieur Robert Tétreault du Ministère pourra prendre le relais pour appuyer, j'espère, et non pas contredire ces informations.

1265

Alors, les dangers associés aux sous-produits de la chloration a amené à éliminer systématiquement l'installation de ce type d'équipement dans le Programme d'assainissement des eaux du Québec. Ce choix s'est avéré excellent notamment lorsque le Québec s'est classé loin devant les autres provinces canadiennes dans une étude du Conseil canadien des ministres de l'environnement, le CCME, visant à décourager la chloration des effluents municipaux.

1270

Au mois de mars 1998, le Ministère a réitéré sa position sur la désinfection des eaux usées. Alors la désinfection des eaux usées dans le cadre du PAEQ était basée sur la protection des usages en aval, la désinfection était généralement assurée par le traitement par lagunage, qui enlève facilement 98 % des micro-organismes. Dans le cas où le lagunage était non envisageable, la désinfection était assurée par des équipements à rayonnement ultraviolet, les UV. Robert, si tu veux rajouter.

1275

M. ROBERT J. TÉTREAUULT :

1280

Je peux peut-être compléter un peu l'information. Le programme d'assainissement a été bâti en fonction de la protection des usages en aval. Alors, la désinfection a été imposée là où il y avait des usages en aval à protéger. Alors, c'est pour ça que les stations n'ont pas toutes les mêmes exigences au niveau de la désinfection. Alors, on ne fera pas dépenser des argent des contribuables pour rien s'il n'y a pas vraiment d'usage à protéger en aval. Alors, c'est comme ça que le programme d'assainissement a été bâti.

1285

Pour ce qui est de la CUM, effectivement au départ, il avait été prévu de faire la chloration. Et ayant bénéficié disons des erreurs des autres en Amérique du Nord, où ils ont chloré systématiquement partout où est-ce qu'il y avait une usine de traitement, nous, on a pu éviter, disons que notre « timing » était bon parce qu'on a appris les problèmes au niveau de la

1290

toxicité du chlore juste comme on démarrait notre programme d'assainissement, alors on a pu éviter ce problème-là. Et donc, à la CUM, ils ont laissé tomber, on a laissé tomber le programme de chloration de l'effluent de la station.

1295 Entre-temps, ils ont fait des essais, des projets pilote avec notamment des ultraviolets. Et là je crois que, là je ne suis pas certain, mais je crois maintenant que les essais sont complétés et il y aura une décision à prendre pour la suite du projet. Est-ce que ça répond?

LE PRÉSIDENT :

1300 Est-ce qu'on a répondu à votre question, monsieur Walker?

M. BRUCE WALKER :

1305 Je ne pense pas, j'ai posé la question: est-ce que le gouvernement du Québec a l'intention d'obliger d'une façon légale les municipalités au Québec d'effectuer d'une façon obligatoire la désinfection des eaux usées traitées des stations d'épuration?

LE PRÉSIDENT :

1310 Alors, on vous a répondu au niveau de la chloration de ces eaux usées. Au niveau de l'obligation de la désinfection des eaux usées, on va revérifier. Est-ce que c'est dans l'intention du Ministère d'obliger les usines d'épuration la désinfection...

M. BRUCE WALKER :

1315 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1320 ... des rejets?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1325 Alors, pour répondre spécifiquement à cette question, il n'y a pas de décision formelle au moment où on se parle de prise à cet effet-là par le gouvernement du Québec. Lorsqu'on parle aussi, une question comme celle-ci, est-ce que le gouvernement a l'intention de, c'est du type orientation et pour le moment je ne peux absolument pas, vous le comprendrez facilement, donner d'engagement pour le gouvernement là-dessus, et surtout pas pour le Ministère.

1330 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, à la deuxième question, c'est une non-réponse.

1335 **M. BRUCE WALKER :**

Merci.

1340 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

Monsieur!

1345 **M. MARCEL LANOUE :**

Mon nom est Marcel Lanoue. Bonjour membres de cette consultation. Ma première question: j'ai eu cet après-midi le document la Gestion de l'eau au Québec. Pourquoi que les personnes intéressées n'ont pas pu l'avoir trois semaines avant aujourd'hui et c'était supposé être hier que les citoyens pouvaient consulter dans certaines bibliothèques pour consultation sur place ce document-là. Là, je trouve que le temps n'est pas assez long. Il aurait dû être là depuis trois semaines.

Ma deuxième question : parmi les membres de cette consultation, il y a deux théologiens. J'aurais aimé qu'il y ait plus de diversification. C'est toujours la même chose avec les consultations dans les villes, les communautés urbaines, les gouvernements provincial et fédéral, les citoyens n'ont pas beaucoup de temps pour se préparer et c'est toujours fait pour s'en débarrasser. C'est tout.

1355 **LE PRÉSIDENT :**

1360 Merci, monsieur. Votre deuxième question est plutôt un commentaire; on va la traiter comme un commentaire.

La première question: à ma connaissance, les documents ont été expédiés plus rapidement que vous ne l'indiquez et ils ont été mis aussi sur le système Internet il y a déjà un certain temps. Il est possible que dans votre cas personnel, vous n'ayez pas pu en prendre connaissance, et c'est infiniment dommage, et comme il y a là une controverse au niveau de l'accessibilité concrète pour vous, je pense qu'on est mieux de s'en reparler en dehors de l'échange que nous avons à ce moment ici. Mais normalement, ça fait plus longtemps que ça que les documents ont été expédiés dans les différents centres de consultation.

1370

M. MARCEL LANOUE :

1375

Mais dans l'annonce officielle que j'ai pas avec moi mais qui est ici là, c'était marqué que c'était à partir de lundi le 15 mars comme à l'Université du Québec ou ailleurs qu'on pouvait commencer à les consulter.

LE PRÉSIDENT :

1380

Mais ils étaient déjà disponibles avant et j'ai déjà tenu une réunion de consultation sur la présente consultation, et déjà les documents étaient disponibles à ce moment-là.

M. MARCEL LANOUE :

1385

Mercredi passé, je suis allé à la Bibliothèque centrale de la Ville de Montréal et j'ai été au département des publications gouvernementales, et je les ai demandés, et puis ils n'étaient pas disponibles, et puis les bibliothécaires n'étaient pas au courant.

LE PRÉSIDENT :

1390

Ça va. Si vous aviez appelé au Bureau d'audiences, on aurait pu pallier à ça, je m'excuse, c'est dommage.

M. MARCEL LANOUE :

1395

Le Bureau d'audiences, il est près de Pie IX, il est loin.

LE PRÉSIDENT :

1400

Merci. Ça va. Merci, monsieur.
Micro de gauche.

Mme NATHALIE ZINGER :

1405

Bonjour! Nathalie Zinger du Fonds mondial pour la nature. Un des objectifs que les consultations des audiences publiques visent c'est la pérennité de la ressource eau. Au-delà de la qualité, de la quantité et des différents usages qu'on fait de l'eau, il y a aussi des espèces, des écosystèmes et des processus naturels.

1410

Le ministère de l'Environnement est impliqué dans un certain nombre de projets dont celui, entre autres, d'élaborer une stratégie sur les aires protégées, une stratégie québécoise sur les aires protégées. Et on s'est fait dire également que, bon, il y a eu aussi des consultations questionnables sur le projet de rivières du Patrimoine. Évidemment, le Ministère,

1415

il y a une des cinq directions qu'on nous a énoncées au début, une direction centrale, c'est celle du patrimoine faunique et naturel, et donc, c'est dans ce créneau-là que je voudrais poser une question.

1420

J'aimerais savoir la place qu'accorde le Ministère à l'eau dans la protection d'un réseau représentatif de lacs et de cours d'eau au Québec. Parce que pour l'instant, il n'y a aucuns, à part le parc marin du Saguenay, il n'y a aucuns lac ou cours d'eau qui sont comme tel protégés.

LE PRÉSIDENT :

1425

Monsieur Latulippe.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1430

Alors, je pense que, comme vous le savez sans doute, depuis les dernières élections, la décision du Premier ministre de scinder le ministère de l'Environnement et toute la question de parcs et conservation de la faune, et Faune, en deux entités. Donc, Parcs et Faune relève désormais de monsieur Chevrette tandis que l'Environnement relève de monsieur Bégin.

1435

Alors, je ne veux pas contourner votre question, je veux simplement vous aviser que je ne pourrai y répondre. Par contre, mes collègues de Faune qui seront présents, je pense, demain, si je ne m'abuse, pourront répondre à votre question sur le parc et faune. Malheureusement...

Mme NATHALIE ZINGER :

1440

J'aimerais peut-être apporter un correctif, monsieur Bégin est encore responsable du réseau des réserves écologiques et c'est lui qui est encore responsable de la stratégie québécoise sur les aires protégées. Donc, pour protéger un lac, une rivière ou un milieu naturel, c'est pas juste un parc ou une réserve écologique, il y a d'autres mécanismes qui existent. Puis la coordination de ça, pour l'instant, est encore sous la directive de monsieur Bégin.

1445

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1450

Vous avez raison sur cette précision, madame.

LE PRÉSIDENT :

Vous vous adressez à moi toujours.

1455 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Oui, je m'excuse. Je m'excuse. Je m'excuse. C'est un peu comme la lumière du micro.

1460 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non, c'est juste que si je ne fais pas ça, je vais perdre la salle.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1465 Non, vous avez raison, je m'en excuse. Monsieur Genest avait précisé cet élément-là. Alors, je reviens en arrière.

LE PRÉSIDENT :

1470 Donc, redites-moi votre réponse.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1475 Alors, sur cet élément-là, c'est monsieur Léopold Gaudreau, qui représente le Ministère et aussi le secteur conservation et parcs, qui pourra apporter cette précision-là.

LE PRÉSIDENT :

1480 Et monsieur Gaudreau sera ici demain.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Oui. Et il est directeur des réserves écologiques.

1485 **Mme NATHALIE ZINGER :**

1490 Qui fait partie du ministère de l'Environnement. J'aimerais juste apporter la clarification, c'est qu'effectivement il y a eu une scission qui s'est faite, mais ça demeure quand même qu'il y a certaines responsabilités qui relèvent encore du ministère de l'Environnement pour ce qui a trait de la ressource aquatique et des aires protégées, des milieux naturels à protéger.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

1495 Oui. Et dans ce sens-là, effectivement, il faut distinguer les parcs naturels qui sont des territoires protégés en vertu de la Loi sur les parcs - alors c'est très clair, c'est la Loi sur les parcs - et l'aménagement, la conservation, la gestion de la faune, qui sont des activités qui

1500

sont bien connues et bien balisées. Alors, c'est la raison pour laquelle, monsieur Latulippe, vous ne pouvez pas vous en tirer comme ça parce que la question est: est-ce qu'un réseau représentatif des lacs et des cours d'eau du Québec peut être envisagé? Et je pense que la question est légitime et elle s'adresse au ministère de l'Environnement.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1505

Alors, encore là, quand je mentionne le directeur monsieur Léopold Gaudreau qui va apporter ces précisions-là, c'est son créneau particulier, mais pour vous souligner d'ailleurs que monsieur Léopold Gaudreau commentera l'aspect rivière patrimoniale. Alors donc, je pense que ça, ça sera des éléments de réponse qu'il pourra apporter. Malheureusement, monsieur Gaudreau n'est pas ici étant donné que la partie Parcs et Faune, la partie faunique généralement va se faire demain.

1510

Je voudrais aussi préciser, au niveau du document de consultation, on aura constaté, qui est la base de ces audiences publiques-là, on aura constaté qu'il n'y a pas d'éléments concernant la faune. Et on vous expliquera sans doute demain au niveau de monsieur Gaudreau que la faune, elle subit les conséquences de la gestion de l'eau plutôt qu'un élément proactif dans la gestion de l'eau. Donc, c'est une coordination, mais c'est aussi une gestion des conséquences d'une gestion de l'eau sur la faune.

1515

Mme NATHALIE ZINGER :

1520

Si vous me permettez, monsieur le président, j'aimerais rajouter que la Faune, c'est peut-être comme dit monsieur mais c'est ce qu'on mange aussi, puis que tout ce qu'on vient de décrire en termes de polluants et tout ça, ça se retrouve aussi chez nous. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

1525

Oui. Vous avez bien raison, madame. De toute manière, on va reprendre cette question-là demain.

1530

Là, je vais mécontenter une série de personnes qui attendent, je n'aurai certainement pas le temps de vous recevoir. Je vais prendre la question de droite. Je dois arrêter dans 4 minutes. Donc, retenez vos questions. De toute manière, on n'est qu'au début d'un questionnement et je pense qu'on est en train d'acquérir le rythme. Je prendrai seulement monsieur et hélas! on reviendra à d'autres moments. Monsieur de droite, s'il vous plaît.

1535

M. RICHARD CÔTÉ :

Monsieur le président, je m'appelle Richard Côté et je représente le Conseil régional de l'environnement des Laurentides. Nous aimerions savoir, suite à la levée du moratoire sur les demandes de permis d'exploitation d'eau, combien le Ministère a reçu de demandes de permis

1540 depuis la levée du moratoire et puis combien ont été acceptées ou refusées. Dans le cas où il y
a des gens qui sont acceptés avant que de nouvelles politiques soient adoptées, est-ce qu'ils
vont bénéficier de droits acquis parce qu'ils ont présenté leur demande avant ou bien s'ils vont
être soumis aux mêmes normes que les autres qui seront probablement le résultat de tout cet
exercice-là?

1545

LE PRÉSIDENT :

Vous parlez du moratoire sur?

1550

M. RICHARD CÔTÉ :

Sur les demandes de permis d'exploitation des eaux souterraines.

LE PRÉSIDENT :

1555

Des eaux souterraines. Très bien. Donc, on demande le nombre de demandes qui ont
été faites depuis la levée du moratoire et, deuxièmement, comment est-ce que ces gens-là
auraient eu ou auront un droit acquis par rapport à la demande qu'ils ont faite. Monsieur
Latulippe.

1560

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Alors, je vais laisser monsieur Michel Lavallée vous donner les informations techniques
au niveau du nombre de demandes, Michel Lavallée qui est responsable au Ministère pour ce
type de dossier et, au besoin, j'apporterai des informations sur le moratoire, le cas échéant.

1565

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Monsieur Lavallée.

1570

M. MICHEL LAVALLÉE :

Monsieur le président, depuis le 1er janvier, il y a environ 5 ou 6 nouvelles demandes
d'autorisation pour du captage d'eau de source ou d'eau minérale à des fins d'embouteillage.

1575

De ce nombre, aucune a été autorisée comme tel. Il y a cependant eu une autorisation
depuis le 1er janvier d'une demande d'autorisation qui avait été faite beaucoup plus tôt en 1998.

LE PRÉSIDENT :

1580

Maintenant, la question des droits acquis. Réexpliquez-moi, monsieur, ce que vous appelez comme des droits acquis, qu'on aille bien vérifier.

M. RICHARD CÔTÉ :

1585

C'est pour savoir, un peu comme dans le cas de la révision récente de la Politique de la protection des rives qui a été --- finalement, où est-ce que la protection des rives des cours d'eau a été beaucoup relâchée par rapport à ce qu'elle était avant. Et puis il y a tellement une multitude de droits acquis, qu'on voit là-dedans que finalement n'importe qui qui est déjà là peut s'agrandir, peut empiéter sur la rive, puis tout ça. Je me demandais si c'est la même chose pour les permis d'exploitation de l'eau.

1590

Ceux qui sont déjà là puis qui puisent mettons 100 000 litres par jour et puis que ça fait baisser la nappe, est-ce qu'ils vont avoir le droit de continuer à puiser 100 000 litres par jour si, par exemple, on décide d'établir une politique où est-ce qu'on ne puisera pas suffisamment pour faire baisser les réserves, mais pour les garder à un niveau où est-ce qu'elles peuvent se reconstituer naturellement.

1595

LE PRÉSIDENT :

1600

J'avais compris de travers votre intervention. Donc, vous voulez savoir ceux qui ont déjà des permis, est-ce que dans l'éventualité de nouvelles normes plus restrictives, leurs anciens permis seraient conservés intégralement.

M. RICHARD CÔTÉ :

1605

Oui, savoir s'ils vont être modifiés pour se conformer aux nouvelles normes et puis surtout dans le cas de ceux qui, dans la petite période actuellement du moratoire, est-ce qu'ils ont un traitement spécial.

1610

LE PRÉSIDENT :

Très bien.
Monsieur Lavallée.

1615

M. MICHEL LAVALLÉE :

Monsieur le président, je vais commencer par la dernière partie. Il n'y a pas de traitement spécial en ce qui concerne ce type de demande-là. On a déjà fait une révision à la fin

1620 de 1996 de la pratique et des conditions d'autorisation des renseignements exigés. Il n'y a eu aucune modification en fait à cet égard-là.

1625 Il y a eu des modifications, bien sûr, en ce qui concerne un volet qui est peut-être pas ce dont il est question ici, à savoir la question de la sécurité alimentaire. Donc, il y a eu les exigences au niveau du fait que ces eaux-là vont être mises en bouteille et distribuées au grand public. Là-dessus, il y a eu quelques modifications dans la façon de faire.

1630 Mais sur le plan de la prévention des conflits d'usage de la pérennité de la ressource sur le plan environnemental, il n'y a pas eu de modification de traitement ou de la façon de traiter ces dossiers-là.

1635 En ce qui concerne la question des droits acquis, je pourrai rappeler en fait que les gens qui détiennent des autorisations, les détiennent à la condition d'une démonstration scientifique d'absence d'impact sur la ressource et à certaines conditions de démonstration de prévention de conflit d'usage.

1640 C'est donc dire que les autorisations ont été délivrées pour un débit donné et qu'elles ne donnent pas licence à accroître sans autorisation ultérieure le débit en question. Donc, évidemment, toute demande d'autorisation sur un même site ou à partir d'un même puits pour augmenter le débit dans le futur va être aussi soumis, selon les règles actuelles, à une démonstration scientifique de la même absence d'impact sur l'environnement et de prévention de conflit d'usage. Je ne sais pas si ça répond à la question.

1645 **LE PRÉSIDENT :**

Mais la question de l'intervenant est dans le sens contraire. Est-ce que l'imposition de nouvelles normes plus restrictives amènerait à restreindre les permis déjà autorisés?

1650 **M. MICHEL LAVALLÉE :**

Je pense que c'est très difficile de répondre dans ce sens-là parce que ça présupposerait les décisions sur des nouvelles lois et des nouveaux règlements. Je pense que ce n'est pas possible de répondre actuellement, de répondre à cette question-là.

1655 **LE PRÉSIDENT :**

1660 Alors, par rapport maintenant à une autorisation déjà donnée, est-ce que la démonstration de l'impact sur les autres usages amènerait une restriction du permis déjà accordé.

M. MICHEL LAVALLÉE :

Probablement, oui. Si les lois qui seront adoptées sont décidées dans un sens d'un degré de respect de droits exercés, on le saura à ce moment-là. Je ne peux pas répondre. Je ne pense pas qu'on est en mesure à ce moment-ci de répondre à cette question-là.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

Monsieur, vous avez une deuxième question?

M. RICHARD CÔTÉ :

Est-ce qu'il existe des exemples, disons dans le passé jusqu'à aujourd'hui, où est-ce que, par exemple, suite à la démonstration, par exemple, qu'une nappe phréatique était trop soutirée, qu'un permis a été restreint parce qu'il y a eu une nouvelle démonstration scientifique qui a été faite peut-être par des tiers et non par l'exploitant. Est-ce qu'on a des exemples de ça?

M. MICHEL LAVALLÉE :

Monsieur le président, on n'a pas d'exemple de ça, pour la simple raison que le secteur des eaux de source et des eaux minérales est un très petit secteur comparativement à l'ensemble des captages qui ne sont pas soumis actuellement à l'autorisation, tellement peu, que des exemples nous manquent. Je veux dire, le fait de l'autorisation n'a débuté qu'en 1994. Et ce n'est pas parce que le fait ne s'est pas produit, il ne s'est tout simplement pas produit, donc on ne peut pas produire d'exemples dans le sens qui est demandé.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

M. RICHARD CÔTÉ :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Ça va, monsieur? Merci.

Alors, pause santé pour 20 minutes. On se retrouve après.

Mme GABRIELLE PELLETIER :

1705

Monsieur le président, juste une question d'éclaircissement. Est-ce que les personnes qui font l'attente depuis déjà un certain temps vont pouvoir revenir après la pause et poser leurs questions au ministère de l'Environnement?

LE PRÉSIDENT :

1710

Non, non, sinon je ne pourrai pas arriver dans le cadre de l'ensemble du regard. Un instant! Permettez-moi de terminer. Il y a une période qui est prévue ce soir à 22 h 10 appelée « questionnaire général » où, là, je pourrai revenir sur des questions au ministère de l'Environnement. Mais je suis obligé d'imposer un sprint pour faire l'ensemble du portrait et j'ai parfaitement conscience qu'un certain nombre de questions n'auront pas eu de réponse, et on les recevra à un moment donné tout en bloc pour bâtir le premier niveau de questionnaire.

1715

Mais après ça, on ira dans les 17 régions et il y aura donc l'accumulation d'une série de questions. On a été lent dans la première démarche, on va un peu s'accélérer, mais je dois procéder comme cela.

Mme GABRIELLE PELLETIER :

1720

Mais est-ce que c'est possible à ce moment-là que chaque intervenant demande une question et qu'on puisse au moins passer le maximum de questions des gens? Parce que, monsieur le président, c'est pas évident pour tout le monde de revenir tard le soir pour des questions générales alors qu'on est en plein dans un questionnaire intéressant avec le Ministère, que les personnes ressources sont là maintenant et que c'est peut-être à elles qu'on voudrait adresser la question. Je pense qu'il y a un intérêt qui a été démontré aujourd'hui, peut-être écourter la pause santé, mais je pense que, pour nous, c'est important cette consultation et on aimerait y participer au maximum.

1725

LE PRÉSIDENT :

1730

C'est légitime comme intervention, j'en parle immédiatement à mes collègues et je vous reviens au tout début de la reprise.

Mme GABRIELLE PELLETIER :

1735

Merci, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

1740

On reprend dans 20 minutes. Merci.

(SUSPENSION DE L'AUDIENCE)

1745

(REPRISE DE L'AUDIENCE)

LE PRÉSIDENT :

1750

Madame Pelletier, si vous voulez vous approcher du micro. J'ai pris en délibéré les objections qu'on m'a faites, voici ce que nous allons faire. Les trois, quatre personnes qui attendaient, nous allons recevoir une question chacune et, de son côté, la Commission va se sensurer et va poser le moins de questions possible. Moi, j'essaie juste de m'assurer que la réponse est bien adaptée à la question qui a été posée, mais la Commission va retenir son questionnement pour permettre aux gens de poser le plus de questions possible. Donc, les

1755

quatre dernières personnes qu'il y avait derrière les micros, je reçois votre question. Je vous demanderais de la résumer à une seule.

Alors, madame Pelletier, vous avez la parole.

1760

Mme GABRIELLE PELLETIER :

Merci, monsieur le président. C'est fort apprécié. Écoutez, tout d'abord, j'aimerais faire peut-être deux remarques. De un, je trouve ça extrêmement important les trois jours qui se tiennent à Montréal puisqu'on a les différentes personnes-ressources des différents ministères ici présents. Je dois mentionner que, parce que je fais partie d'un regroupement national, que ces informations doivent être aussi disponibles pour les citoyens et les groupes en région parce que, évidemment, ça se tient à Montréal et que les régions n'ont pas accès à toute l'information et aux personnes-ressources qui sont présentes ici durant ces trois jours. Donc, j'apprécierais que l'information soit disponible le plus rapidement possible pour les groupes des régions.

1765

1770

Ma deuxième remarque, c'est que nous sommes contents d'avoir les audiences publiques, une enquête publique sur la gestion de l'eau au Québec. Ce qui aurait été peut-être important - et je tiens à le réitérer ici et ça a déjà été fait par le passé - qu'un moratoire soit décrété durant ces audiences, parce que je pense c'est important de faire la lumière sur la question, de se positionner, mais qu'on puisse le faire dans des conditions adéquates. Et je trouve ça un petit peu aberrant qu'on puisse autoriser ou étudier des projets pendant qu'on est en train de débattre la question ici. Alors, c'était une autre revendication que beaucoup de groupes ont faite par le passé.

1775

1780

Ma question...

LE PRÉSIDENT :

1785 Alors, maintenant, je vous ai identifiée, je vous redemande de vous identifier pour la transcription. Allez-y.

Mme GABRIELLE PELLETIER :

1790 Gabrielle Pelletier du Réseau québécois des groupes écologistes et membres de la Coalition Eau Secours.

1795 Ma question, en fait, j'aurais peut-être une première question suite à l'intervention du dernier monsieur. Est-ce que c'est possible de savoir du ministère de l'Environnement qui est le promoteur? En fait, la demande qui a été autorisée concernant les captages, le certificat d'autorisation autorisé dernièrement, est-ce que c'est possible d'avoir le nom de la compagnie?

M. MICHEL LAVALLÉE :

1800 Oui. Monsieur le président, il s'agit de Labrador Laurentienne pour la modification de leur puits à Piedmont. Donc, il s'agit en fait d'une autorisation déjà délivrée sur un site en 1996 et la compagnie demandait tout simplement d'abandonner ce puits-là pour en construire un autre, au même débit et aux mêmes conditions, à environ vingt (20) mètres de distance.

1805 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, il n'y a pas de nouvelle augmentation de captage?

M. MICHEL LAVALLÉE :

1810 Non, absolument pas.

LE PRÉSIDENT :

1815 Merci.

Mme GABRIELLE PELLETIER :

1820 D'accord. Et la question que je voulais poser précédemment, est-ce que le Ministère a l'intention de continuer l'étude des projets soumis ou ceux qui seront éventuellement soumis, ou quelle va être un petit peu leur politique interne, au niveau du Ministère, durant toute la période d'audience publique? Est-ce que vous allez ralentir le processus ou avez-vous une politique interne, qui fait que pendant qu'on est en train de débattre ici, vous allez essayer peut-être

1825

d'attendre au niveau des émissions de nouveaux permis? Est-ce que vous avez une directive en ce sens?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1830

Alors, évidemment, le moratoire a pris fin, par décision gouvernementale, le 1er janvier 99. Il n'y a plus de moratoire. Donc, pour la tenue des audiences, il n'est absolument pas question, étant donné qu'il n'y a plus de moratoire ou plus de loi à cet effet-là, de suspendre les demandes d'autorisation. Les demandes d'autorisation se feront dans la normale des choses.

1835

Je voudrais souligner, monsieur le président, également, que la problématique que posait le captage des eaux souterraines au moment du symposium et qui a amené le gouvernement à passer un moratoire, est une problématique que je qualifierais également préoccupante, peut-être pas dans le même créneau que celle de l'agriculture, et effectivement, c'est pourquoi nous la soumettons à la population pour discussion au niveau du débat public.

1840

Il n'y a pas d'orientation prise par le gouvernement au sujet du captage des eaux souterraines à cet effet-là. Donc, ça fait partie des discussions qui sont mises sur la table au niveau de la consultation et que le gouvernement prendra acte pour la rédaction de sa politique.

1845

LE PRÉSIDENT :

La question de madame Pelletier était donc est-ce qu'il y a de votre part soit une accélération des dossiers, soit un ralentissement des dossiers, compte tenu de la conjoncture?

1850

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Il n'y a pas de changement véritable au niveau des demandes d'autorisation. On bonifie la procédure d'approbation pour la rendre plus efficace actuellement, plus efficace au niveau des promoteurs et tout ça, mais il n'y a pas de changement véritable d'adopté pour tenir compte des audiences de la Commission sur l'eau.

1855

LE PRÉSIDENT :

Merci.

1860

Mme GABRIELLE PELLETIER :

Merci, monsieur.

1865

LE PRÉSIDENT :

Voilà, madame.
Monsieur!

1870

M. DANIEL VANIER :

Daniel Vanier de la ZIP de l'Est de Montréal. Bonsoir, monsieur le président!

1875

Une première remarque, monsieur le président. J'aimerais bien pour les citoyens que soient déposés les acétates de présentation du ministère de l'Environnement, ainsi que le texte de la présentation de monsieur Latulippe.

LE PRÉSIDENT :

1880

On va régler cette question-là tout de suite. Monsieur Latulippe.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1885

Il n'y a aucun problème.

LE PRÉSIDENT :

Dans les deux cas.

1890

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Dans le cas des acétates, il n'y a aucun problème, on peut, je pense, les déposer immédiatement. On en a des copies.

1895

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1900

Dans le cas du texte, je devrai récrire plus proprement certaines parties, parce que c'était des notes, et je vous en fais un peu la démonstration.

LE PRÉSIDENT :

1905

Non, non, ça va. Le problème est de savoir est-ce que vous avez une copie propre?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1910 Non.

LE PRÉSIDENT :

1915 Si vous ne l'avez pas, il va tomber dans les transcripts tout simplement.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1920 Oui, d'accord. Alors, non, je n'ai pas de copie propre. Une fois qu'il sera rédigé plus proprement, on pourra le déposer sans problème.

LE PRÉSIDENT :

1925 Si les copies des acétates étaient disponibles dès aujourd'hui aux gens qui sont venus dans l'assemblée; mais si déjà des copies supplémentaires pouvaient être données, ce serait déjà une grande amélioration. Ça va?

Posez votre question, monsieur Vanier, s'il vous plaît.

M. DANIEL VANIER :

1930 Parmi les partenaires du ministère de l'Environnement pour l'élaboration, la réalisation du document de consultation sur la gestion de l'eau, on retrouve le Conseil, le ministère du Conseil exécutif, c'est-à-dire, si on peut dire, l'ensemble du personnel du premier ministre, qui forme comme un genre de ministère. Or, moi, je voudrais savoir quelle a été la contribution et

1935 l'influence du Conseil exécutif lors de l'élaboration de ce document de consultation?

1940 Parce que malheureusement, ce ministère-là n'a pas été invité à déposer sa -- à faire une présentation. Donc, j'aimerais bien savoir quelle a été leur contribution, puis un peu comment ça a fonctionné cette équipe de travail là, cet ensemble de ministères là avec le ministère de l'Environnement? Comment ils ont fonctionné?

LE PRÉSIDENT :

1945 Très bien. Alors, monsieur Latulippe, êtes-vous capable de nous décrire rapidement la manière dont votre groupe de travail a fonctionné, de un? Et deux, est-ce que vous êtes capable de préciser la contribution du Conseil exécutif dans le document?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1950 Oui, dans les deux cas. Premièrement, le ministère de l'Environnement avait charge de la coordination, si vous voulez, du dossier de l'eau. Maintenant, au niveau du Conseil exécutif, on comprendra que le bureau du premier ministre, comme c'est une approche gouvernementale de politique de l'eau, avait l'intention de suivre les travaux des huit ministères qui avaient à produire le document et à donner l'orientation globale au niveau des discussions. Alors, la contribution du Conseil exécutif est de l'ordre de celle que ce Ministère-là fait dans bien des dossiers. Mes collègues, les autres ministères pourraient le confirmer. Donc, c'est un peu une coordination globale du dossier.

1960 Je dirais que l'orientation, pour parler d'orientation, qui a été donnée dans le document qui est déposé au grand public et qui est la base de la consultation, la décision a été prise de le soumettre comme document sans orientation. Contrairement aux matières résiduelles - je le répète - c'est un document qui vient soumettre à la population des questionnements. On le voit, après chacun des thèmes, il y a un questionnaire. Et ce ne sont pas des orientations qu'on vient vérifier auprès de la population, comme ça a été le cas dans les matières résiduelles. 1965 Donc, cette approche-là a été définie par l'ensemble des ministères sous la coordination du ministère du Conseil exécutif.

LE PRÉSIDENT :

1970 C'est donc délibéré qu'il n'y ait pas d'orientation de mise sur la table, mais plutôt un questionnaire ouvert par rapport à quelque orientation que ce soit.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1975 Tout à fait, c'était une décision délibérée, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

1980 Très bien.
Ça va, monsieur Vanier?

M. DANIEL VANIER :

1985 Donc, si je comprends bien, il n'y a pas eu de directive émanant du Conseil exécutif lors de l'élaboration ou c'est quoi leur participation? Est-ce qu'ils ont participé à des réunions en même temps que les autres ministères? J'aimerais ça avoir une précision comment ils ont fonctionné? Est-ce que lors de ces réunions-là, il y a eu des procès-verbaux? Est-ce qu'il y a eu... comment ça s'est joué? Ce document-là, qui l'a rédigé? Comment ils ont participé à ça? Parce que sa réponse est quand même assez vague, monsieur le président.

1990

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

1995

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Écoutez, monsieur le président, dans l'avant-propos, le gouvernement a tenu à préciser que le document a été réalisé par le ministère de l'Environnement en partenariat avec huit ministères, dont le Conseil exécutif qui était évidemment un des partenaires pour approuver la façon dont ce document-là devait se rédiger, l'approche qui devait teinter les informations qui sont dans ce document-là. Alors, tout ça se faisait évidemment --

2000

Il faut comprendre que lors du symposium, le premier ministre et le ministre de l'Environnement ont décidé de la tenue de cette consultation publique là. Alors, il fallait donner, si vous voulez, une teinte à ces audiences, qui était justement les questionnements et les orientations qu'on voulait discuter auprès de la population, c'est-à-dire les éléments de connaissance qu'on voulait discuter auprès de la population et non pas des orientations. Donc, la participation de l'exécutif est au même titre que les autres ministères et plus spécifiquement au niveau de la coordination.

2005

2010

Maintenant, il n'y a pas de procès-verbaux de ces rencontres-là. C'est des équipes de travail.

LE PRÉSIDENT :

2015

Très bien. Ça va? Merci.
Monsieur, à ma gauche.

M. JOHN BURCOMBE :

2020

C'est John Burcombe du Mouvement Au Courant. Premièrement, monsieur le président, une clarification. Même si le ministère de l'Environnement est présent pour une présentation cet après-midi, si je comprends bien, il sera présent pour tous les trois jours?

2025

LE PRÉSIDENT :

Mais oui.

M. JOHN BURCOMBE :

2030

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

2035 Pas nécessairement aussi nombreux tout le temps, mais il va être là les trois jours.

M. JOHN BURCOMBE :

2040 Bon. Alors, j'ai plusieurs questions et je ne sais pas comment...

LE PRÉSIDENT :

Commencez par la première.

2045 **M. JOHN BURCOMBE :**

... comment on va régler toutes ces questions. C'est que le Ministère à un certain moment, suite au rapport de la Commission Nicolet, a pensé qu'il faut faire un inventaire, un répertoire de tous les barrages au Québec. Et si j'ai bien compris, ce répertoire, une première ébauche du répertoire est supposée être faite l'été passé. Alors, est-ce que ce répertoire a été réalisé?

LE PRÉSIDENT :

2055 Alors, l'intervenant demande si le répertoire dont on parle sur les barrages, est-ce que ce répertoire a été réalisé?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2060 Je demanderais à monsieur Yvon Gosselin, directeur de la Direction de l'hydraulique de répondre à cette question, monsieur le président.

M. YVON GOSSELIN :

2065 Oui, monsieur le président, l'inventaire, le travail terrain a été réalisé au cours de l'été 98 et présentement le Ministère est à mettre sur banque informatique l'ensemble de l'information qui a été répertoriée.

LE PRÉSIDENT :

2070 Il a été réalisé sur l'ensemble du territoire québécois ou sur quelques régions en particulier?

2075

M. YVON GOSSELIN :

Sur l'ensemble du territoire québécois.

2080

LE PRÉSIDENT :

Et le document sera accessible quand?

2085

M. YVON GOSSELIN :

Il serait accessible suite à la validation par les propriétaires de l'information qui a été inventoriée à l'automne 99.

2090

LE PRÉSIDENT :

Et ça porte sur tous les propriétaires, qu'ils soient du gouvernement ou des propriétaires privés?

2095

M. YVON GOSSELIN :

Tout à fait.

2105

LE PRÉSIDENT :

C'est un répertoire intégral des barrages?

2100

M. YVON GOSSELIN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Donc, disponible à l'automne de cette année?

2110

M. YVON GOSSELIN :

À l'automne, oui.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

2115

M. JOHN BURCOMBE :

On espère que ce sera disponible pendant votre mandat, monsieur le président.

2120 **LE PRÉSIDENT :**

Absolument. C'est ce qui a été dit. Merci.
Madame.

2125 **Mme MONIQUE DESNOMMÉE :**

Oui, je suis Monique Desnommée, membre du Comité de citoyens de Saint-Antoine-Abbé et Franklin et membre de la Coalition Eau Secours.

2130 J'aimerais savoir comment se fait la gestion de l'eau dans les zones frontalières par le ministère de l'Environnement? Quand on sait que dans ces zones-là, on n'a pas le plein contrôle sur les nappes d'eau, j'aimerais savoir quelles sont les données que le Ministère a sur ce qui se passe de l'autre côté chez les Américains, comme les dépotoirs de différents matériaux, disons.

2135 Dans le dossier de Franklin, on sait qu'il y avait un permis qui avait été accordé justement dans une zone frontalière, quand on savait que la recharge était à 80 % du côté américain.

2140 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Alors, monsieur Latulippe.

M. JEAN-MAURICELATULIPPE :

2145 Oui, monsieur le président, monsieur Henri St-Martin, qui est directeur des eaux souterraines au Ministère, va donner les informations.

M. HENRI ST-MARTIN :

2150 En ce qui concerne la gestion des eaux souterraines, il n'y a pas de dispositif ou de disposition particulière en ce qui concerne l'exploitation des eaux souterraines ou l'autorisation de captage, peu importe la distance qu'ils ont des lignes frontalières.

2155 Alors, l'autorisation se donne sur la base des études qui sont faites au droit du puits et en tenant compte de ces études-là. En général, elles nous permettent de s'assurer que le puits ne sera pas surexploité, sur la stricte base des études autour du puits.

LE PRÉSIDENT :

2160

Mais monsieur St-Martin, la question de madame est la suivante. Et s'il y a une influence réciproque, si, par exemple, une pollution vient des États-Unis ou, à l'inverse, une pollution vient du Québec vers les États-Unis, est-ce que vous êtes capable d'intégrer ces données-là dans vos décisions.

2165

Est-ce que c'est ça le sens de votre question, madame?

Mme MONIQUE DESNOMMÉE :

2170

Oui. Si tout le monde commence à pomper des deux côtés de la frontière, c'est nous qui se retrouvent avec des gros problèmes. Il faut qu'il y ait une gestion intégrée, disons, de chaque côté.

LE PRÉSIDENT :

2175

Donc, est-ce qu'il y a une forme d'intégration de l'ensemble.

M. HENRI ST-MARTIN :

2180

Il n'y en a pas eu dans le passé parce qu'il n'y a jamais eu de problèmes qui nous ont été signalés au niveau des eaux souterraines à cet effet-là. Donc, ce genre de questionnement-là n'a jamais eu lieu.

LE PRÉSIDENT :

2185

Mais maintenant, il a eu lieu puisque des gens le posent, et comment vous l'assumez?

M. HENRI ST-MARTIN :

2190

Bien, comme je le disais, les études qui sont demandées présentement au niveau de l'autorisation nous permettent d'identifier si, effectivement, il y a interférence avec des puits qui seraient situés dans la proximité du puits qu'on veut autoriser. Donc, s'il y avait eu un cas d'interférence, on aurait dû le dépister et, à ce moment-là, on aurait pu prendre action auprès de ces personnes-là.

2195

LE PRÉSIDENT :

Ce qui veut dire que vos études vont prendre en compte aussi les facteurs outre-frontières.

2200

M. HENRI ST-MARTIN :

Oui. On peut demander très facilement au promoteur d'aller chercher l'information outre-frontière.

2205

Mme MONIQUE DESNOMMÉE :

2210

Parce qu'il y a un deuxième permis sur la table à Franklin. La nappe de recharge est toujours 80 % du côté américain, puis je crois que les Américains sont très inquiets de ce qui se passe. Ils ont déjà envoyé une lettre à Washington, le maire, je pense, d'Ellenburg, s'inquiétant des conséquences dues au pompage de la nappe, à cause d'un dépotoir de missiles Atlas qui serait très près de la frontière. Donc, je pourrai vous en reparler quand vous viendrez en région, en Montérégie.

2215

LE PRÉSIDENT :

Je suis certain qu'on va en entendre parler encore.

2220

Mme MONIQUE DESNOMMÉE :

Ma deuxième question. C'est que nous sommes dans une région où tout le monde est dépendant de la nappe souterraine. Vous comprenez l'importance pour nous que ça a. On n'a pas d'eau de surface chez nous.

2225

Je voudrais savoir si le Ministère possède des données récentes de tous les gros utilisateurs d'eaux souterraines. Ça, ça comprend les industries, les campings, les aqueducs municipaux, l'irrigation qui se fait et les rayons d'influence de ces pompages- là, surtout en période d'étiage durant l'été quand tous les utilisateurs, disons, pompent à pleine capacité. Est-ce que vous avez des données?

2230

LE PRÉSIDENT :

2235

On va vérifier ça, madame. Alors, madame demande le niveau de la connaissance de la nappe à Franklin en particulier et des différents utilisateurs pour voir les pressions qui sont exercées particulièrement en période d'étiage.

2240

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Monsieur St-Martin.

M. HENRI ST-MARTIN :

2245 On ne connaît pas l'ensemble des utilisateurs de la ressource au Québec. Il n'y a pas
présentement de mécanisme qui nous permettrait d'aller chercher cette information-là. Donc, on
n'est pas capable de répondre à la question de madame Desnommée.

LE PRÉSIDENT :

2250 Pour l'ensemble du Québec?

M. HENRI ST-MARTIN :

2255 Pour l'ensemble des utilisateurs et l'ensemble du Québec.

LE PRÉSIDENT :

Non, mais dans le cas plus spécifique de Franklin, est-ce que ce genre d'étude est
disponible?

2260 **M. HENRI ST-MARTIN :**

Non. On ne connaît pas l'ensemble des utilisateurs sur le territoire de la Municipalité de
Franklin. On en connaît un certain nombre. On a une banque de données sur les rapports de
forage, mais elle est incomplète.
2265

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a une étude en cours pour acquérir l'ensemble de cette information-là?

2270 **M. HENRI ST-MARTIN :**

Non, parce qu'on estime qu'il y a environ peut-être trois cent mille (300 000) puits au
Québec. C'est un chiffre approximatif. Alors, vous comprendrez que c'est quand même
considérable. Un très grand nombre, ce sont des puits domestiques, donc qui ne devraient pas
normalement poser problème en termes de surexploitation de la nappe ou même de conflit
d'usage.
2275

LE PRÉSIDENT :

2280 Pour l'ensemble de la population du Québec, je comprends ça. Pour l'aquifère
particulier à Franklin, est-ce que le répertoire des usagers non plus n'est pas établi?

M. HENRI ST-MARTIN :

2285 Non.

M. MICHEL LAVALLÉE :

2290 Monsieur le président, je pourrais peut-être répondre à cette question-ci, en ce qui concerne Franklin. D'une façon générale, effectivement, on n'a pas l'inventaire de tous les captages qui se font à travers la province, ni même à l'intérieur de la Municipalité de Franklin plus particulièrement. Sauf que si on parle d'un projet de captage d'eau, actuellement, il est quand même exigé du promoteur de faire l'inventaire et de déterminer la zone d'influence qu'il va générer et, donc, de tenir compte des usages existants pour l'agriculture, pour l'irrigation.

2295 Donc, en somme, ce que je suis en train de dire, c'est qu'en l'absence d'une connaissance précise de tout ce qui existe au Québec en termes de captage, dans le cadre d'une autorisation, il incombe au promoteur de nous faire la démonstration, de nous apporter cette connaissance qu'on peut vérifier avec d'autres éléments d'information régionaux qu'on a.

2300 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Latulippe.

2305 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

2310 Et je vous souligne, monsieur le président, en complément d'information, que toute cette question-là de la méconnaissance, si on veut, des cartes hydrogéologiques apparaît à la page 16 du document comme une problématique que l'on soumet dans le cadre des débats sur la Commission sur l'eau. Effectivement, il y a peu de connaissance sur les cartes hydrogéologiques du territoire.

LE PRÉSIDENT :

2315 Donc, madame, à la question que vous avez posée, la réponse directe a été, non, il n'y a pas de cette connaissance-là. Indirectement, cette connaissance-là serait accessible dans l'hypothèse où quelqu'un demanderait un permis et qu'on lui demanderait de faire la cartographie des usages.

2320 **Mme MONIQUE DESNOMMÉE :**

Je voudrais mentionner qu'on a une deuxième demande de permis sur la table au Ministère, que d'après les directives du Ministère, on demande qu'une étude soit faite et que les puits soient vérifiés dans un rayon de 1 kilomètre ou l'influence soit vérifiée dans un rayon de 1

2325 kilomètre quand on sait que dans le sous-sol de Franklin, la première demande de permis a
identifié que la zone pouvait aller jusqu'à 1.5 kilomètre et plus. Alors on est pas mal inquiet de
comment le Ministère peut analyser cette demande-là, traiter deux demandes différemment.

LE PRÉSIDENT :

2330 Ça va. Monsieur St-Martin, vous voulez ajouter?

M. HENRI ST-MARTIN :

2335 Oui. J'aimerais ajouter que dans une deuxième étape, lorsque le rayon d'influence va
au-delà de 1 kilomètre, nous demandons au promoteur d'aller chercher l'information au-delà du
kilomètre. C'est que dans un premier temps, on veut limiter les dépenses du promoteur parce
que, très souvent, le rayon d'influence est inférieur à cette distance-là.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Voilà, madame.

Mme MONIQUE DESNOMMÉE :

2345 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2350 Merci.
Monsieur!

M. SERGE BOURDON :

2355 Serge Bourdon, pour la Société de conservation et d'aménagement du bassin de la
rivière Châteauguay.

2360 Alors, ma question vient un peu à la suite de l'espèce d'amorce de débat. En fait, ce
n'est pas aujourd'hui que ça doit se faire, mais je reviens avec la question. Étant donné le peu
de connaissance, cas par cas, on va prolonger les projets de captage d'eaux souterraines en
demandant aux propriétaires ou enfin au promoteur d'agrandir ses connaissances sur la région
suite à une problématique. Mais quand on est en pleine étude avec des audiences publiques sur
ce qu'est la propriété de l'eau, ce qu'est l'eau pour nous - quand on dit qu'il y en a beaucoup
d'eau, oui, c'est vrai, mais à un endroit précis, lorsqu'on la prend trop, il n'y en a plus - donc,
2365 c'est pourquoi est-ce que le gouvernement n'a pas renouvelé ou continué le moratoire?

LE PRÉSIDENT :

2370

Ça va. Voulez-vous répondre à ça, monsieur Latulippe? Vous allez répéter votre réponse de tantôt?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2375

Voilà.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

2380

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Alors, donc, c'est une décision du gouvernement de ne pas poursuivre le moratoire et de soumettre le tout aux audiences publiques sur la Commission sur l'eau.

2385

LE PRÉSIDENT :

Et donc, en tant que fonctionnaire, vous n'avez pas de commentaire là-dessus, évidemment.

2390

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Voilà.

LE PRÉSIDENT :

2395

Très bien.

M. SERGE BOURDON :

2400

Alors, ma deuxième question. J'en avais d'autres, mais je vais couper à celle-là étant donné qu'on a droit à deux. Est-ce que la Commission pourrait demander, durant la période des audiences publiques, au gouvernement ou enfin aux fonctionnaires du gouvernement, de surseoir à ces émissions de permis tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas une politique de l'eau?

2405

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci.

2410 **M. SERGE BOURDON :**

Merci.

2415 **LE PRÉSIDENT :**

Là, vous posez une question à la Commission. La Commission ne répondra pas là-dessus aujourd'hui. On va le prendre en délibéré. Par ailleurs, comme vous avez posé la question d'une certaine manière, il est sûr que vous la posez publiquement et que, j'imagine, des médias vont aussi en parler publiquement. Alors au-delà de l'interrogation que vous nous posez, la question est posée d'une manière globale et c'est très bien.

2420 **M. SERGE BOURDON :**

Merci, monsieur le président.

2425 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Monsieur!

2430 **M. LOUIS SALCONI :**

Merci, monsieur le président. Mon nom est Louis Salconi. Je suis président fondateur du Comité Parc des rapides, notamment les Rapides de Lachine. Je suis aussi administrateur à l'exécutif du Comité ZIP Ville-Marie et membre participant du Comité Eau, qui fait partie du Conseil régional de l'environnement de Montréal.

2440 Bon, moi, ça va être surtout sur le niveau des eaux dans le fleuve Saint-Laurent. Ça a été mentionné dans votre exposé, monsieur... en tout cas, excusez. Monsieur le président, il a été mentionné dans l'exposé de monsieur Latulippe que c'était une préoccupation. Moi, je voulais savoir, c'est que, comme au CMI, la Commission mixte internationale, dans le cadre du plan 1958D, qui admet que quelques critères d'évaluation pour la régularisation des eaux sortant des Grands Lacs, les critères étant la navigation commerciale, la production en hydroélectricité et les intérêts des municipalités riveraines, eau potable et égouts, etc., ma

2445 question, vu les millions de dollars provinciaux et fédéraux investis pour la création et renaturalisation des habitats le long du fleuve, que fait-on pour que soit ajouté à ces critères d'évaluation pour la régularisation, que fait-on pour ajouter l'expression ou le mot «environnement»? L'environnement, ça ne compte pas dans les critères d'évaluation.

2450

LE PRÉSIDENT :

Votre question ressemble à un commentaire. On va essayer de la ramasser.

2455

M. LOUIS SALCONI :

Non, non, je m'excuse. Que fait-on pour faire que l'expression «environnement» soit rajoutée aux critères d'évaluation de la régularisation des eaux sortant des Grands Lacs?

2460

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Donc, c'est une question qui touche à la régularisation des eaux et comment on intègre la dimension environnement dans l'établissement des critères de décision là-dessus.

2465

M. LOUIS SALCONI :

Pas comment on intègre, comment on procédera à l'intégrer. Parce que ce n'est pas inclus.

2470

LE PRÉSIDENT :

D'accord.
Monsieur Latulippe.

2475

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Alors, monsieur Gosselin va répondre à cette question-là.

2480

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

2485

M. YVON GOSSELIN :

Pour répondre à la question, monsieur le président, dans les critères qui ont été énoncés, il y a, entre autres, la navigation commerciale; il y a, entre autres, la production énergétique; il y a, entre autres, aussi la protection de la faune sur les rives. Et particulièrement la régularisation, à chaque année, le conseil de contrôle du fleuve Saint-Laurent se préoccupe particulièrement des frais de certaines espèces. Et je dois dire qu'il y a eu, même au niveau du conseil de contrôle, des audiences à ce sujet.

2490

LE PRÉSIDENT :

Donc, je vois l'intervenant qui opine négativement.

2495 **M. LOUIS SALCONI :**

Est-ce que j'ai le droit, monsieur le président?

LE PRÉSIDENT :

2500

Oui, oui. Il faut bien qu'on comprenne votre question. Allez-y.

M. LOUIS SALCONI :

2505

Non. La question était très claire. C'est que les habitats, ça ne fait pas partie des critères d'évaluation. On se préoccupe si les riverains vont avoir de l'eau dans leur puits, si les égouts ne refouleront pas dans leur cabane, s'il y a assez d'eau dans la voie maritime au port de Montréal, s'il y a assez de pression d'eau pour alimenter les génératrices des barrages hydroélectriques. Nulle part dans les critères de sélection que vous avez le mot «protection des habitats fauniques», etc., l'environnement. L'environnement n'est pas là.

2510

LE PRÉSIDENT :

Très bien, on va revérifier auprès de monsieur.

2515

M. YVON GOSSELIN :

Monsieur le président, si on veut signaler à savoir si le critère des écosystèmes aquatiques fait partie des critères, la réponse est non.

2520

M. LOUIS SALCONI :

Et voilà!

2525

LE PRÉSIDENT :

Merci.

M. LOUIS SALCONI :

2530

Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2535 Merci, monsieur.

 Alors, ça va. On arrête pour l'instant l'interrogatoire premier du ministère de l'Environnement. Le temps de changer de dossier, deux minutes de détente et tout de suite après, on aborde le ministère de la Santé.

2540
(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

2545 **LE PRÉSIDENT :**

 J'ai eu le malheur de demander deux minutes de pause et je me suis fait attraper par la télévision. C'est bien correct.

2550 Alors donc, maintenant, dans la tournée des ministères que nous faisons, nous allons avoir une courte communication des représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux. Et après leur exposé, donc, vous pourrez poser des questions sur les différents éléments qui auront été soulevés.

2555 Alors, j'invite donc monsieur Maurice Poulin à nous présenter éventuellement son équipe et à faire la communication.

M. MAURICE POULIN :

2560 Merci, monsieur le président. Alors, dans notre équipe, nous avons le docteur Michel Savard, ici, à ma gauche, qui travaille à la Direction de santé publique des Laurentides, et madame Michèle Bélanger de la Direction de la protection de la santé publique au ministère de la Santé et des Services sociaux.

2565 Alors, dans son document de consultation sur la gestion de l'eau au Québec, la protection de la santé publique est présentée comme le premier des objectifs généraux de la gestion de l'eau.

2570 Dans les champs d'intérêt du Ministère et de son réseau, on considère l'eau potable. Et le champ d'intérêt de l'eau potable est vaste et comprend l'eau potable des réseaux d'aqueducs, des puits privés et des eaux embouteillées. Les eaux récréatives, aux fins du dossier de la gestion de l'eau, sont les eaux de plages naturelles et non les eaux de piscines publiques.

2575 La contamination des aliments d'origine aquatique, la contamination du poisson concerne aussi le MEF et le MAPAQ. Nos interventions consistent dans des enquêtes

épidémiologiques sur l'exposition humaine aux toxiques, surtout le méthylmercure, du poisson, et dans la publication du Guide grand public de consommation de poisson.

2580 La santé publique s'intéresse également à la qualité des eaux brutes, suivant le principe que la réduction des risques reliés à l'eau potable est dépendante de la qualité des eaux avant traitement. La qualité de l'eau brute permet notamment la réduction des sous-produits toxiques de chloration, de la concentration des contaminants chimiques et des coûts de traitement.

2585 En ce sens, le Ministère et son réseau sont impliqués dans la réduction de la pollution d'origine agricole, laquelle entraîne la contamination chimique (engrais, pesticides) et microbiologique des eaux brutes servant de sources d'eau potable.

2590 Un comité scientifique multidisciplinaire a été mis sur pied par le Ministère, aux fins de produire un avis de santé publique sur cette question, dans l'optique d'améliorer la qualité de l'eau potable et la qualité du milieu de vie des populations rurales.

2595 Le MSSS et son réseau s'impliquent aussi dans la gestion des problèmes de santé reliés à l'eau. Alors, comme exemple de gestion de problèmes de santé reliés à l'eau potable, citons le dossier de la contamination des puits par l'arsenic en Abitibi-Témiscamingue, où la Direction de santé publique a procédé à l'analyse de l'eau des puits à la surveillance biologique des familles exposées, et est intervenue auprès de la Municipalité et du ministère de l'Environnement pour que soient mises en place les mesures de protection de la santé. Alors, aussi, elle s'intéresse à la prévention des risques à court et à long termes, tels que les risques de cancers, les risques infectieux et les risques toxicologiques.

2600 À la base, nous avons une certaine législation sur laquelle nous appuyer, dont la Loi sur la santé et les services sociaux, et plusieurs éléments de cette loi-là nous permettent évidemment d'intervenir. Au niveau de la réglementation, nous avons aussi quelques règlements qui nous permettent, encore là, de pouvoir intervenir sur la question de l'eau.

2605 Alors, le rôle du Ministère dans la gestion de l'eau potable. L'eau potable constitue un des sujets de collaboration entre le ministère de l'Environnement et le ministère de la Santé et des Services sociaux stipulés dans le protocole de collaboration MSSS-MEF signé en 87.

2610 Au niveau régional, les directions de santé publique et les directions régionales du MEF doivent s'échanger l'information sur les épisodes de non-conformité de l'eau potable. Les mesures de protection de la santé publique en matière d'eau potable doivent être prises en collaboration avec les municipalités, qui sont les premières gestionnaires de l'eau potable. Le MAPAQ couvre le champ de juridiction des eaux embouteillées.

2615 Le Ministère participe spécifiquement à la validation des normes ou lignes directrices, provinciales ou fédérales, sur la qualité de l'eau potable. Comme exemples, nous avons les «Commentaires sur les propositions des recommandations canadiennes pour l'eau de

consommation: bromates, aluminium, Giardia et Cryptosporidium». Nous avons aussi un
 2620 «Avis - à l'intention du MAPAQ - sur le projet de règlement sur les eaux commerciales et de la
 glace» et, à l'intention du MEF, «sur le projet de politique de protection et de conservation des
 eaux souterraines».

Le Ministère participe au projet de modification du règlement sur l'eau potable en regard
 2625 des éléments touchant la santé publique, dont: la mise à jour des normes de qualité: E.coli,
 trihalométhanes, plomb, atrazine;

l'amélioration du contrôle de la qualité des eaux distribuées: davantage de réseaux
 soumis au contrôle obligatoire; augmentation de la fréquence des tests bactériologiques;
 2630 analyse des trihalométhanes; chloration obligatoire des eaux de surface;

gestion des dépassements de normes: une procédure de consultation sera mise en
 place entre le MEF et le réseau de la santé publique.

Enquêtes et interventions auprès de la population. Un exemple d'intervention de la santé
 2635 publique dans un cas de contamination de l'eau potable, on l'a mentionné tantôt, l'arsenic dans
 l'eau des puits en Abitibi-Témiscamingue. Il y a d'abord eu une évaluation de risque, surtout du
 cancer de la peau, mais aussi le cancer du foie, de la vessie et du rein.

On a regardé la norme actuelle dans l'eau potable, qui est de 50 ppb, la
 2640 recommandation de Santé Canada étant de 25 ppb.

La Direction de santé publique a effectué une campagne de dépistage dans 496 puits;
 100 se sont révélés à plus de 20 mg/litre d'arsenic.
 2645

Il y a eu une surveillance biologique des familles exposées en dosant l'arsenic urinaire; la
 diminution de la quantité d'eau ingérée a permis de ramener l'imprégnation sous la normale dans
 plus de 70 % des cas.

La concertation de la Direction de santé publique avec le MEF et les municipalités
 2650 concernées a permis d'informer la population sur les secteurs à risque et de prévenir l'exposition
 à l'arsenic des puits.

Les maladies infectieuses d'origine hydrique. Les risques les plus courants associés à
 2655 l'eau potable sont les maladies entraînées par les agents infectieux, tels que les bactéries, les
 virus et les protozoaires. Ce sont principalement des maladies entériques qui donnent des
 infections gastro-intestinales.

La chloration élimine des bactéries, mais certains virus et parasites y sont résistants à
 2660 divers degrés. Il faut tenir compte également que certains réseaux utilisent encore de l'eau de
 surface sans chloration.

2665

De 89 à 95, on a recensé 68 épidémies de maladies entériques causées ou soupçonnées d'être causées par la contamination de l'eau potable. Ce nombre est sûrement inférieur à la réalité.

2670

Plus de 2 600 individus ont été touchés. Les principales affections ont été: les gastro-entérites, les diarrhées épidémiques et l'hépatite A. Plusieurs épidémies ont aussi impliqué le virus de Norwalk et Campilobacter.

2675

La contamination de l'eau potable par les protozoaires. Les parasites les plus fréquents causant des maladies entériques sont: Giardia et Cryptosporidium. Les kystes de ces parasites peuvent persister longtemps dans l'environnement et sont fortement résistants à la désinfection. Toutefois, peu d'éclosions d'infections ont été confirmées au Québec.

2680

Un projet pilote de surveillance active a été réalisé par le réseau de santé publique concernant les risques de gastro-entérites d'origine hydrique dans quatre municipalités québécoises, en 1998, à savoir: Lévis, Repentigny, Saint-Eustache et Trois-Rivières.

2685

Les paramètres de qualité de l'eau étaient: coliformes totaux et fécaux, turbidité, Giardia, Cryptosporidium, virus entériques.

Les variables collectées étaient: les ventes de médicaments antidiarrhéiques, les appels à Info-Santé pour épisodes de gastro-entérite ou diarrhée, les consultations médicales à l'urgence ou aux cliniques médicales, les analyses de selles.

2690

Conclusion. En dépit de la mauvaise qualité des eaux brutes, on n'a pas trouvé de relation entre les indicateurs de santé et la qualité de l'eau potable. Il faudrait pouvoir améliorer la méthodologie épidémiologique et obtenir des données plus précises sur les maladies et les conditions environnementales.

2695

Concernant les maladies d'origine hydrique reliées à l'eau des puits, seulement quelques cas au Québec d'épidémies de maladies infectieuses reliées aux puits ont été recensés. La contamination bactériologique des puits apparaît cependant comme une problématique importante selon les études réalisées par plusieurs DSP, directions de santé publique.

2700

Des épidémies d'origine hydrique reliées à l'eau souterraine sont survenues en 89 et 95 à l'île d'Orléans et en 89, 90 et 93 sur l'île aux Grues, affectant au total plus de 270 personnes. Les virus de Norwalk et d'hépatite A étaient impliqués.

Les principales sources de contamination en cause: systèmes d'évacuation d'eaux usées inadéquats, ruissellement des eaux de surface, fortes activités agricoles.

2705 Au niveau de l'information et de l'éducation de la population, le ministère de la Santé et son réseau de santé publique ont veillé à la sensibilisation du public dans une optique de prévention concernant les risques à la santé reliés à divers types de contamination de l'eau potable.

2710 La contamination par les nitrates: publication du dépliant «Aux propriétaires de puits: Attention aux nitrates dans l'eau potable», en collaboration avec le ministère de l'Environnement, l'UPA et les CLSC.

2715 Contamination par le plomb: publication du dépliant «Attention au plomb dans l'eau potable», en collaboration avec le ministère de l'Environnement.

Dans le cadre de Saint-Laurent Vision 2000, il y a eu aussi plusieurs enquêtes qui ont été faites: l'évaluation de la charge corporelle de chloroforme induite par la douche et le bain. On a trouvé qu'il s'agissait de sources négligeables d'exposition.

2720 «Maladies hydriques et Saint-Laurent» consiste à évaluer si la qualité de l'eau brute de certains tributaires du Saint-Laurent à densité d'élevage élevée est responsable d'une incidence accrue de maladies entériques chez les populations utilisant ces tributaires comme source d'eau potable.

2725 La perception des risques associés à la consommation de l'eau potable provenant du fleuve Saint-Laurent. Les propriétés organoleptiques de l'eau sont apparues comme un critère important dans le choix de l'eau potable (fleuve vs eaux embouteillées).

2730 Concernant les eaux récréatives, le MSSS et les DSP assurent la surveillance d'éclosions de problèmes de santé pouvant être reliés aux eaux récréatives. Des avis de santé publique sont émis au besoin.

2735 Concernant les eaux de baignade, une proposition a été formulée au ministère de la Santé par le Comité de santé environnementale du Québec concernant une réflexion sur l'implication du réseau de la santé publique envers le programme Environnement-plage.

2740 Conclusion. Ce programme assure la protection de la santé publique et doit être maintenu. Le Ministère et son réseau pouvaient contribuer aux campagnes d'information de la population, à l'évaluation des impacts du programme et aux recherches dans ce domaine.

2745 Il y a aussi quelques recherches et interventions sur les risques de la santé reliés aux eaux récréatives. Exemples: dermatite cercarienne du baigneur: cercaires shistosomiennes dans le fleuve Saint-Laurent. L'étude conclut à un risque potentiel accru de dermatite chez les baigneurs en août, aux plages identifiés.

«La baignade dans le secteur d'eau douce du Saint-Laurent: discours et pratiques sur les risques à la santé». L'étude conclut que la majorité des sites de baignade ne sont pas aménagés et que peu de sites comportent des avis sur la qualité de l'eau.

2750 D'autres études ont été réalisées sur les risques infectieux associés à la pratique de la planche à voile (Beauport, Lac Saint-Louis) telles que les infections gastro-intestinales, cutanées, oculaires ou de la gorge.

2755 Afin de réduire les risques dus à la consommation de certaines espèces de poisson, surtout par le méthylmercure, et de mettre en valeur les propriétés nutritives du poisson en général, le ministère de la Santé et des Services sociaux a publié le dépliant grand public intitulé «Connaissez-vous les oméga-3? Moi, oui... Et je suis bon pour la santé!»

2760 Ce guide de consommation du poisson tient compte des efforts de dépollution menés depuis plus d'une décennie au Québec, qui ont eu pour résultat de diminuer considérablement la contamination des poissons, notamment dans le Saint-Laurent.

2765 En outre, le dépliant souligne les propriétés nutritives du poisson, protéines, vitamines, acides gras essentiels de type oméga-3, qui contribuent à prévenir les maladies cardiovasculaires et certains troubles du développement chez l'enfant.

Il y a eu d'autres recherches menées par le réseau de la santé, dont voici quelques autres exemples:

2770 - évaluation de l'exposition prénatale aux organochlorés, aux métaux lourds et aux acides gras oméga-3 des populations de la Côte-Nord du Saint-Laurent;

- projet sur la teneur en éléments nutritifs des poissons de pêche sportive du lac Saint-Pierre;

2775 - risques et bénéfices associés à la consommation de poisson du fleuve Saint-Laurent dans la grande région de Montréal. Cette étude, récemment rendue publique, conclut que la consommation usuelle du poisson du fleuve ne comporte pas de risque significatif pour la santé dans le cadre d'un régime alimentaire équilibré.

2780 Il y a eu une contribution du réseau de la santé publique aux portraits régionaux de l'eau dressés par le ministère de l'Environnement. Le volet santé publique de la gestion de l'eau au niveau régional - exemple: région 01 (Bas-Saint-Laurent) - un suivi des trihalométhanés et autres paramètres a été réalisé auprès de 13 municipalités. La norme sur les trihalométhanés est très difficile à respecter pour ces réseaux. La présence de tourbières pourrait expliquer en
2785 partie la problématique de cette région.

Une campagne d'échantillonnage des puits des municipalités de Sainte-Luce et de Luceville a permis d'identifier 24 puits dépassant les normes de qualité pour la consommation.

2790 Les causes de cette contamination par les nitrates-nitrites sont, entre autres: l'installation septique déficiente, la fertilisation excessive des pelouses, l'épandage inapproprié d'engrais minéraux et organiques, et l'entreposage de fumiers à proximité des puits. De plus, on a noté plusieurs fois des bris dans la structure des puits.

2795 Des interventions pour résoudre la problématique auprès de la Municipalité, du MEF et du MAPAQ, on recommande la surveillance systématique des puits de ce secteur, la sensibilisation et la responsabilisation des citoyens, ainsi que la réduction des activités contaminantes.

2800 Dans la région 04 (Mauricie-Centre du Québec): nouvelle vocation de la rivière Saint-Maurice. La fin de son utilisation pour le flottage du bois ouvre la voie aux usages récréotouristiques. Il s'agit d'un bilan positif pour la santé publique, mais une surveillance devrait être exercée en regard des risques dus à la contamination de l'eau.

2805 L'agriculture et l'eau: la Direction de santé publique est impliquée dans plusieurs dossiers relatifs à la position agricole. Exemple: la contamination des puits par les nitrates à Montauban, le déversement de purin dans le cours d'eau alimentant Louiseville et plusieurs projets d'implantation de porcheries.

2810 Le plomb dans l'eau potable à Shawinigan: environ 700 résidences construites entre 1940 et 1949 avaient une eau susceptible de dépasser les normes pour le plomb. Des avis de santé publique ont été émis pour les clientèles vulnérables, particulièrement les nouveaux-nés, pour qui un programme de dépistage et de surveillance a été restauré. De plus, la Municipalité a entrepris des travaux pour corriger la problématique.

2815 En conclusion, le ministère de la Santé et des Services sociaux et son réseau participent à la gestion de l'eau dans l'optique de la prévention et de la protection de la santé publique. Les champs d'intérêt de la santé publique couvrent les divers usages de l'eau: eau potable, récréatives, aliments issus du milieu aquatique.

2820 Les interventions à caractère intersectoriel et multidisciplinaire de la santé publique concernent: la validation des normes et lignes directrices, la législation et la réglementation; l'identification et la gestion des risques reliés aux usages de l'eau; les enquêtes et interventions auprès des populations; les analyses environnementales et biologiques; les recherches épidémiologiques; l'éducation et la sensibilisation de la population.

2825 J'ai aussi une liste, monsieur le président, des différents documents ou articles qui vous a été déposée, pas juste la liste, mais les documents. Croyez-vous que c'est utile que j'en fasse la mention ou si je dépose juste la liste?

2830 **LE PRÉSIDENT :**

C'est long comment?

M. MAURICE POULIN :

2835

Ça a deux pages pour un et une page et quart pour l'autre.

LE PRÉSIDENT :

2840

Pouvez-vous juste me donner les titres très brefs des principaux, à vue de nez pour vous?

M. MAURICE POULIN :

2845

Je vais vous donner les thèmes.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2850

M. MAURICE POULIN :

Par exemple, il y a des documents synthèse et il y a aussi des thèmes sur l'eau potable. Alors, là, il y en a plusieurs:

2855

- Le Saint-Laurent et la santé humaine,

- Étude de la contamination microbiologique du fleuve Saint-Laurent,

2860

- Évaluation de l'association spatiale entre l'incidence de la giardiose et la qualité du traitement de l'eau potable,

- Étude descriptive des cancers reliés à l'environnement,

2865

- La consommation d'eau potable provenant du Saint-Laurent dans la région de Québec.

Il y a les pratiques d'activités récréatives. Alors:

- Cercaires, je l'ai mentionné tantôt.

2870

- La baignade dans le secteur d'eau douce du Saint-Laurent.

Il y a aussi la question de la consommation des produits aquatiques:

- La consommation de poissons d'eau douce à Kahnawake,

2875

- Évaluation exploratoire de la consommation du poisson de pêche sportive,
- Organochlorés et endométriose.

2880

Au niveau des évaluations:

- Analyse des programmes de surveillance de la contamination du poisson de pêche sportive,

2885

- Synthèse sur la contamination du poisson,
- Le Guide de consommation de poisson de pêche sportive en eau douce.

2890

- Et il y a aussi plusieurs autres bilans:
- Bilan des maladies d'origine hydrique,
 - Circonstances et causes des épidémies d'origine hydrique,

2895

- Eaux souterraines, contamination par les nitrates,
- Bulletin d'information en santé environnementale sur l'arsenic et la santé humaine,
- La consommation d'eau potable provenant du Saint-Laurent dans la région de Québec: comportements, connaissances et attitudes,

2900

- La consommation d'eau potable au Québec. Rapport du projet pilote,
- Qualité de l'eau potable et trihalométhanes,
- Air intérieur et eau potable,

2905

- Les risques associés à la contamination de l'eau potable par les nitrates,
- Étude de l'association spatiale entre l'incidence de la giardiase et la qualité de l'eau potable.

2910

LE PRÉSIDENT :

Bon, ça fait déjà un bon stock, merci. Vous allez déposer vos acétates aussi, bien sûr? Merci.

2915

Alors, petite période de questions. Vous avez triché un peu. Je vous ai ramenés à une question par personne tantôt, il y en a qui ont triché en étirant. On revient à une et on

commence un sprint le plus rapide possible. Donc, vous voyez qu'en partant, tous les documents disponibles sont déposés. Allez-y, micro de gauche pour moi, s'il vous plaît.

M. DANIEL VANIER :

2920

Daniel Vanier de la ZIP de l'Est à Montréal. Or, ma question: est-ce que le ministère de la Santé et des Services sociaux a encore l'intention d'encourager les municipalités à fluorer leurs eaux potables?

2925

Parce que dans le document de consultation, on parle que le premier but, la première orientation ou le premier objectif, c'est de protéger la santé publique. Mais on sait que dans le passé, à Montréal en particulier, il y a eu un grand débat sur la fluoration de l'eau potable, auquel la population a refusé. En tout cas, la Ville de Montréal, à un moment donné, a refusé de faire suite à des études et tout ça.

2930

Or, je voudrais savoir si le Ministère veut continuer -- est-ce qu'il a une politique sur la fluoration de l'eau potable? Est-ce qu'il continue à essayer de... sur ce point-là?

LE PRÉSIDENT :

2935

Monsieur Poulin.

M. MAURICE POULIN :

2940

Actuellement, c'est encore préconisé, mais j'avoue qu'à l'intérieur même du réseau de santé publique, il y a un débat qui est en cours à ce sujet-là.

LE PRÉSIDENT :

2945 Donc, actuellement, il n'y a pas d'obligation pour les municipalités de fluorer leur eau.
Monsieur Poulin, actuellement, il n'y a pas d'obligation, mais votre ministère recommande la
fluoration de l'eau.

M. MAURICE POULIN :

2950 En fait, c'est la recommandation qui est là depuis plusieurs années.

LE PRÉSIDENT :

2955 Oui. Et vous êtes en train de réviser ça, éventuellement?

M. MAURICE POULIN :

2960 Il y a des discussions en cours là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

2965 **M. DANIEL VANIER :**

2970 Est-ce que dans le cadre de cette consultation-là, est-ce qu'ils vont nous déposer le
résultat de leur concertation? Parce qu'une des premières orientations dans le document, c'est
de protéger la santé publique et, parfois, le milieu de la santé a tendance à utiliser l'eau comme
un médicament. Alors, on aimerait bien ça savoir si on ne se retrouvera pas avec la fluoration
de l'eau potable à un moment donné.

LE PRÉSIDENT :

2975 Très bien.
Monsieur Poulin.

M. MAURICE POULIN :

2980 Heureusement, au sein de la santé publique, on a aussi une section santé
environnementale et, effectivement, ce sont les arguments des gens de santé environnementale
qui apportent des arguments dans le genre que vous venez de soulever. Et comme je vous
explique, le débat n'est pas clos et j'ose espérer que les discussions vont se poursuivre, et

2985

incidemment, on pourrait déposer quelque chose avant la fin des audiences. Ça m'apparaîtrait, moi, à mon avis, intéressant.

LE PRÉSIDENT :

2990

Très bien. Merci, monsieur Vanier. Monsieur.

M. ANDRÉ VAILLANCOURT :

2995

André Vaillancourt, comité environnemental des cols bleus de Montréal et de la Communauté urbaine.

3000

Monsieur le président, après l'exposé qui vient de nous être fait par le ministère de la Santé, je demeure estomaqué qu'il n'y ait pas eu d'exposé ou, disons, de préoccupation s'interrogeant sur les composés chimiques aqueux avec leur incidence sur la santé. On n'a pas eu de préoccupation non plus envers les hormones synthétiques, quand on sait qu'est-ce que c'est qu'une hormone au départ. Et même en phase aqueuse, pour l'analyse, on sait que c'est à peu près indécernable. Il n'y a pas eu de questionnaire qui nous a été dirigé.

3005

Et encore pire, on ne s'interroge même pas ou du moins publiquement sur l'aspect transgénique des choses, les cultures des plantes - ou la transgénèse disons c'est pour employer un terme savant - chez les animaux avec ses incidences ou retombées dans les milieux, disons, de l'eau qu'on consommera éventuellement. Ça ne sera jamais filtré par aucun système, aussi puissant, aussi subtil, aussi fin puisse-t-il être. Ces substances-là ne sont pas retenues et on les retrouve dans l'aliment commun appelé l'eau et avec ses effets à long terme. Parce que ce n'est jamais à court terme que ces effets-là vont se faire sentir. Ça pourrait aller dans deux, trois, quatre générations.

3015

On ne sent pas aucune préoccupation du ministère de la Santé de se pencher sur ces trois aspects que sont les composés chimiques aqueux, les hormones synthétiques et les éléments de transgénèse. Merci.

LE PRÉSIDENT :

3020

Merci. Alors, monsieur Poulin, donc, on soulève une absence de commentaires de votre point sur trois questions: les composés chimiques aqueux, les hormones synthétiques et les éléments de transgénèse.

M. MAURICE POULIN :

3025 Bon, pour un certain élément, je suis un peu surpris. La question des contaminations chimiques, on a parlé de quelques études et tout ça. Par contre, pour les autres éléments, il y a eu...

LE PRÉSIDENT :

3030 C'est-à-dire que les composés chimiques aqueux de manière précise, qu'est-ce que vous identifiez là-dedans, monsieur Vaillancourt, de manière précise?

M. ANDRÉ VAILLANCOURT :

3035 N'étant pas chimiste, monsieur le président, mais on sait quand même que si on prend deux éléments chimiques quelconques, ils peuvent se rejoindre et en former un troisième. Et c'est ça que j'appelle un composé chimique qu'on peut retrouver au niveau de l'eau. Il peut aussi se retrouver au niveau de l'air. On en connaît quelques-uns. Mais au niveau de l'eau, on se préoccupe peu de toutes ces... on a à peu près 5 000 éléments physiques.

3040

LE PRÉSIDENT :

Des effets de synergie.

3045 **M. ANDRÉ VAILLANCOURT :**

Les effets synergiques, comme vous dites si bien. On retrouve à peu près 5 000 éléments chimiques artificiels, ils finissent éventuellement par se rejoindre et en former de nouveaux. Et ça, c'est préoccupant. On ne se préoccupe pas de cet aspect-là à nulle part. 3050 Sauf s'il y a une nouvelle maladie ou une bosse qui pousse quelque part, on se dit: «Qu'est-ce que c'est?»

LE PRÉSIDENT :

3055 On va vérifier la réponse, s'il vous plaît.
Oui, monsieur Poulin.

M. MAURICE POULIN :

3060 Évidemment, la question est très large, monsieur le président. Par ailleurs, bon, quand on dit qu'on ne se préoccupe pas, si on a regardé les trihalométhanes, c'est à cause du chlore qu'on l'a regardé. Ce n'est pas nécessairement le chlore qu'on a regardé, mais les dérivés du

chlore. Alors, donc, il y a quand même un certain intérêt soit pour les dérivés des produits ou pour la composition des produits sous une nouvelle forme.

Maintenant, j'aimerais peut-être demander au docteur Michel Savard de peut-être préciser certains points plus pointus, en termes de réponse à la question, monsieur le président.

M. MICHEL SAVARD :

Je pense que c'est un point qu'on considère comme étant important ce qui est signalé ici. Effectivement, le réseau en santé publique, depuis des années, préconise une haute qualité. Et ça fait depuis des années et des années qu'on recommande d'éviter quand même toute contamination induite de l'eau potable.

Les produits chimiques, ce n'est pas nouveau. Nous en sommes, peut-être pas inquiets, mais préoccupés depuis longtemps. Et la preuve, donc, l'histoire du plomb, l'histoire de l'uranium dans l'eau, l'arsenic, les THM, le mercure, les BPC ont fait l'objet de plusieurs interventions. Et même tout à l'heure, on vous a cité une liste assez complète de sujets d'étude.

Parmi ceux-là, plusieurs touchaient des produits chimiques. Donc, je dirais que c'est une préoccupation qui a toujours été présente au niveau du réseau de santé publique.

Maintenant, ce qu'il faut distinguer, c'est ce qui est d'une intervention du réseau de santé publique, ce qui est du domaine de la recherche universitaire. Il y a plusieurs substances qui effectivement doivent faire l'objet de recherches complémentaires, mais il y a des substances chimiques pour lesquelles, nous, il n'y a aucun doute, sur lesquelles on doit se préoccuper. Et les interventions qu'on a eues en témoignent, je pense.

M. MAURICE POULIN :

Il y a madame Bélanger aussi, monsieur le président, qui voudrait...

Mme MICHÈLE BÉLANGER :

Ça va être dans le cadre de la prochaine phase de Saint-Laurent Vision 2000. Nous avons quelques projets, par rapport à l'eau potable, qui vont toucher les préoccupations que vous avez. On a un projet qui s'en vient, en collaboration avec le MEF, dans lequel on va étudier probablement 20 nouvelles substances qu'on peut retrouver dans l'eau potable. On va étudier aussi les effets du dioxyde de chlore, qui est un désinfectant qu'on utilise à l'heure actuelle. Puis il y a une autre étude où on se propose aussi de regarder justement des résidus pharmaceutiques dans l'eau.

Ce qui arrive, je peux vous dire, c'est que ce n'est pas publié, je veux dire, même ces projets-là encore. On a regardé ça. Les projets ont été -- il y avait des lettres d'intention qui ont été déposées, il y a à peu près trois semaines. Il y a un comité qui a regardé et nous avons

retenu à peu près 32 projets, dont les trois à peu près que je viens de vous dire. Ce n'est pas public. C'est tout simplement que je vous dis que c'est une préoccupation, parce que vraiment on le voit venir. Vous avez raison, c'est un problème à l'heure actuelle.

3110 Bon, il y a beaucoup de substances dans l'eau. On utilise de plus en plus de produits chimiques. Je pense que vous dites créer une situation dont on est conscient. Donc, là, c'est pour ça que je peux vous dire que c'est trois projets qui s'en viennent. Peut-être d'ici quelques mois, on en saura un peu plus. Si vous voulez vous informer auprès de Saint-Laurent Vision 2 000, volet santé, même à mon intention, on vous donnera les autres détails.

3115

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Si vous me permettez, la question se pose peut-être aux gens sur l'eau potable, madame Tremblay ou monsieur Tétreault ou aux gens du ministère de la Santé. J'ai lu que 3120 l'Organisation mondiale de la santé, l'OMS, mentionnait qu'il y a des dizaines de nouveaux contaminants qui s'ajoutent chaque année, et dans les commentaires sur les normes de l'OMS, on mentionnait que les pays devraient créer des réseaux de détection ou des systèmes de vigie qui permettraient d'identifier ces contaminants-là et de faire évoluer rapidement les normes relatives à l'eau potable. Parce que le problème, c'est que les normes arrivent et s'ajustent 3125 plusieurs mois ou plusieurs années après l'apparition de ces nouveaux contaminants là.

M. MICHEL SAVARD :

Juste un commentaire. Je suis en santé publique depuis plusieurs années. Il y a une 3130 chose qu'il faut quand même faire attention, c'est que nos systèmes de surveillance des problèmes de santé reliés à l'eau potable, surtout d'origine chimique, sont très imparfaits, que je pense comme message de prévention, c'est qu'il faut éviter une pollution à la source pour l'eau potable. Mais espérer d'avoir un système de surveillance assez sensible pour percevoir en temps opportun les contaminations chimiques de l'eau, ce serait imprudent. L'expérience 3135 démontre que nos capacités à percevoir les problèmes sont vraiment -- souvent sont réactifs et je pense qu'il faut, ici, pour l'eau potable, c'est plus une prévention à la source que d'espérer d'avoir des systèmes de surveillance très pointus.

L'OMS, en passant, effectivement on espère avoir des systèmes de surveillance avec 3140 des marqueurs efficaces et opportuns pour pouvoir mesurer puis intervenir en temps opportun, mais l'expérience démontre qu'il y a eu des contaminations chimiques au Québec relativement importantes, qui a pris des décennies avant qu'on les perçoive. Notre capacité à percevoir les problèmes, il faut être modeste et je pense que nous, comme réseau de santé publique, on se préoccupe des problèmes chimiques, mais on a toujours dit: «Ce n'est pas en espérant voir les 3145 problèmes après coup; c'est en espérant d'éviter la pollution avant qu'elle survienne.» C'est plus facile de ne pas mettre un produit dans l'eau que de l'enlever quand il est là.

Deuxième chose, l'OMS aussi a annoncé, pour nous, en santé publique, un des points importants, c'est que les produits chimiques, on sent qu'il y a un hiatus, une différence entre la population et ce qu'on peut appeler peut-être «ceux qui se disent experts». Pour nous, en santé publique, les problèmes chimiques nous préoccupent, mais les problèmes biologiques nous préoccupent tout autant et peut-être plus.

Et quand on voit l'OMS qui a dit, les gens du CDC: «Il ne faut pas sous-estimer l'importance des contaminations biologiques de l'eau», les contaminations chimiques, il y a beaucoup d'appréhension - comme vous dites, plus de 2 000 nouveaux produits, 2 000 produits - beaucoup d'appréhension qui revient plus du domaine de la recherche que du réseau de santé publique. Mais même si le chimique est important, même si les BPC c'est important, les dioxines, les BPC, les furannes, mettez tous les produits chimiques, il ne faut pas sous-estimer en santé publique l'impact des produits biologiques. Et nous, quand on perçoit des problèmes au Québec, souvent, ça a été bien plus souvent relié à des problèmes biologiques.

On a parlé de quelques épidémies jusqu'en 89, mais si on remontait deux, trois ans avant, il y en a eu d'autres assez significatives, qui dit donc que ça prend une prudence. Et nous, en santé publique, on incite les gens donc à la protection des eaux, la protection à la source, attention aux chimiques, ne pas sous-estimer les problèmes biologiques. Ils sont encore bien présents et un n'enlève pas l'importance de l'autre.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Ça va, monsieur Vaillancourt?

M. ANDRÉ VAILLANCOURT :

Monsieur le président, si vous me permettez, moi, je suis un humble travailleur et pendant des années, il a fallu se battre pour amener par le bureau des CSST ce qu'on appelle la prévention au travail. Aujourd'hui, nous l'avons, mais il a fallu se battre pour y arriver. Faudra-t-il se battre aussi pour faire comprendre que la prévention, ça peut aussi exister à d'autres niveaux?

Dernier commentaire, monsieur le président. Ce n'est pas pour rien que je suis venu au micro. C'est l'aspect hormone synthétique. Les hormones synthétiques sont soupçonnées très fortement d'accélérer la stérilité dans la population biologique - je dis biologique - que ce soit autant les animaux, les souris, que les hommes. Ça fait qu'à ce moment-là, c'est une préoccupation que je sou mets à la Commission. Merci.

LE PRÉSIDENT :

3190

Merci, monsieur Vaillancourt.

Alors, je vais entendre les quatre derniers intervenants et après ça, on clorera sur la session de cet après-midi. Donc, le monsieur à gauche, à ma gauche ici.

M. ROGER LÉONARD :

3195

Bonjour, monsieur le président. Roger Léonard de la Municipalité de Sainte-Barbe.

3200

Il existe, monsieur le président, au Québec une loi qui interdit de construire une fosse septique à moins de 100 pieds d'un puits, afin qu'il n'y ait pas de matières fécales qui se retrouvent dans le puits artésien ou à la nappe phréatique, au niveau de la nappe phréatique. Par contre, dans le sens contraire, il n'existe rien.

Moi, je me demande si cette audience a l'intention de se pencher sur ce sujet.

3205

LE PRÉSIDENT :

Dans le sens contraire, expliquez-moi.

M. ROGER LÉONARD :

3210

Dans le sens, ça veut dire que sur mon terrain, si j'ai déjà un champ d'épuration, je peux creuser mon puits n'importe où, même au centre de mon champ d'épuration. Il n'y a aucune loi municipale qui interdit ça, aucune loi provinciale qui interdit ça. Par contre, l'inverse est interdit.

3215

LE PRÉSIDENT :

Donc, il y a un règlement qui vous empêche d'établir votre fosse septique à moins de 100 pieds du puits, et vous dites qu'il n'y a pas de règlement, à l'inverse, qui empêche de creuser un puits à moins de 100 pieds d'une fosse septique.

3220

M. ROGER LÉONARD :

Exact.

3225

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Là, je pense que ça s'adresse au ministère de l'Environnement.

M. ROGER LÉONARD :

3230

Mais c'est aussi une question de santé. Ça s'adresse à plusieurs ministères. C'est la Santé, c'est l'Environnement et c'est...

LE PRÉSIDENT :

3235

Parce que c'est un règlement, le règlement est géré par le ministère de l'Environnement. Je vais retourner rapidement au ministère de l'Environnement là-dessus. Oui, monsieur.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

3240

Alors, on parle du règlement sur l'évacuation et traitement des eaux usées des résidences isolées. Monsieur St-Martin va répondre à la question.

M. HENRI ST-MARTIN :

3245

Je pense que l'interprétation de monsieur est tout à fait exacte. Il n'existe pas la réciproque dans un autre règlement. Et on mentionnait dans le projet de Politique sur la protection des eaux souterraines qu'on préconisait le développement d'un nouveau règlement sur les ouvrages de captage et, dans ce règlement-là, il y a la réciproque. Donc, c'est un projet qui est présentement déposé auprès du Conseil exécutif.

3250

LE PRÉSIDENT :

Ça va, monsieur?

3255

M. ROGER LÉONARD :

Est-ce que ça fait longtemps que c'est un projet?

3260

M. HENRI ST-MARTIN :

Malheureusement, ça fait longtemps.

M. ROGER LÉONARD :

3265

Dernière petite question?

LE PRÉSIDENT :

3270

Oui.

M. ROGER LÉONARD :

3275

Pensez-vous que ça va être un projet encore longtemps?

LE PRÉSIDENT :

Ça va.

3280

M. ROGER LÉONARD :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3285

Je pense que vous avez fait valoir votre point. Merci.
Monsieur!

M. LOUIS SALCONI :

3290

Encore bonjour, monsieur le président. Louis Salconi représentant des comité, comité, comité.

3295

Ayant déjà conféré avec madame Eva Johnson, qui est directrice de Kahnawake Environment, c'est vrai qu'est-ce que monsieur Poulin, il disait, c'est que le poisson a été jugé adéquat pas pour une consommation industrielle, mais disons tempérée. Le poisson, il est mangeable.

3300

Par contre, moi, en ce qui me concerne, c'est le niveau des eaux. Puis ma question se porterait comme telle. Excusez-moi si c'est un petit peu mélangé, monsieur le président, vous allez peut-être pouvoir me ramener à la formuler comme il faut, comme tantôt.

LE PRÉSIDENT :

3305

Inquiétez-vous pas.

M. LOUIS SALCONI :

3310

Le niveau des eaux qui est prédestiné à une baisse, que ce soit par les changements climatiques ou l'avarice de l'Ontario pour son pouvoir hydroélectrique, etc., aura-t-il une influence sur la qualité des eaux de baignade et les frayères de poisson, vu que la concentration des contaminants déjà présents en aval des Grands Lacs, que ce soit les contaminants biologiques ou chimiques, est-ce que vu que cette concentration-là de contaminants va être

3315 moins diluée, vu qu'il y a moins d'eau, est-ce que ça va affecter les eaux de baignade et les frayères à poisson?

LE PRÉSIDENT :

3320 Ça va. On va aller vérifier...

M. LOUIS SALCONI :

C'est correct ça?

3325 **LE PRÉSIDENT :**

On va aller vérifier la vérité de votre prétention auprès du ministère de la Santé, qui fait des tas de surveillances à ce niveau-là. Monsieur Poulin.

3330 **M. MAURICE POULIN :**

3335 Ça tombe sous la logique un peu. Effectivement que si on concentre les contaminants, bon, nécessairement, il devrait y avoir plus de risques. Mais compte tenu que le ministère de l'Environnement surveille quand même les eaux de façon assez active sur le territoire, peut-être que j'aimerais leur laisser ce champ d'expertise.

LE PRÉSIDENT :

3340 C'est habile.

M. LOUIS SALCONI :

On le savait.

3345 **LE PRÉSIDENT :**

3350 C'est parce qu'au fond, votre préoccupation, vous la posez plus au niveau de la baisse du niveau des eaux et de ses conséquences sur le poisson et éventuellement sur la baignade. Et comme a dit monsieur Poulin, à première vue, vous avez probablement raison. Il s'agit de savoir qu'est-ce qui est fait. Le ministère de la Santé vous répond: ils font de la surveillance et des analyses ponctuelles, et le ministère de l'Environnement, on va aller voir qu'est-ce qu'il fait pour prévenir ou non la baisse des niveaux d'eau dans le fleuve.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

3355

Monsieur Yves Grimmard des écosystèmes aquatiques peut donner des éléments d'information.

M. YVES GRIMMARD :

3360

Oui. Bon, d'abord sur les niveaux d'eau, je dois vous mentionner que dans le cadre, monsieur le président, de Saint-Laurent Vision 2000, phase 3, dans le cadre du volet biodiversité, si ma mémoire est bonne, il y a un comité qui se penche actuellement sur la question des niveaux d'eau et qui est en train d'essayer de rassembler des éléments pour modéliser tous les impacts qu'une baisse des niveaux d'eau pourrait avoir autant au niveau de la

3365

qualité de l'eau qu'au niveau de la qualité des habitats, qu'au niveau des espèces fauniques. Alors, il y a un travail qui est amorcé dans le cadre du projet de collaboration Saint-Laurent Vision 2000. Ça, c'est le premier élément d'information que je voulais donner.

3370

Et le deuxième élément d'information que je voulais donner, au niveau des contaminants, il faut voir aussi qu'au niveau du Québec à tout le moins - en Ontario, je suis un peu moins familier dans les Grands Lacs - mais au Québec à tout le moins, les contaminants dans les milieux aquatiques, les sources de contaminants sont en baisse importante, en régression importante depuis dix, quinze à vingt ans. Donc, il faut voir, même si les niveaux d'eau baissent, il y a des apports, les intrants aussi dans les systèmes baissent.

3375

Alors, c'est sûr, comme vous dites, que la concentration, c'est la division de la quantité de matières par la quantité d'eau. Mais même si la quantité d'eau baisse, la quantité de polluants aussi, d'intrants, dans plusieurs secteurs du Québec baisse aussi. Donc, ce n'est pas nécessairement une équation qui est linéaire.

3380

LE PRÉSIDENT :

On revient à la question des contrôles à priori qu'évoquait tantôt notre collègue. Ça va, monsieur Salconi?

3385

M. LOUIS SALCONI :

C'est qu'il manquerait un élément à la réponse. C'est qu'on m'a avisé au MEF, le bureau de Québec, que ça prendrait deux, trois ans avant qu'on ait les données multirégionales le long du fleuve pour pouvoir déterminer une réponse précise à quelque question que ce soit sur la qualité de l'eau, la ci, ça, ça. C'est sûr qu'ici, vous tendez... bien, non, les dossiers traités, ça va être pour la gestion sur l'exportation de l'eau, sur plusieurs, multiples facettes. Par contre, c'est le syndrome comme pas-dans-ma-cour.

3395

3400

Moi, je demeure à LaSalle. On a affaire aux rapides de Lachine, c'est un centre où il y a plus d'une centaine de frayères de poissons. Mais il y a tellement de frayères qu'on ne les donne pas toutes de peur au braconnage. Avec la baisse prévue du niveau des eaux et aussi, c'est certain qu'on a des frayères importantes de brochets, etc., qui vont devenir inexistantes si le gouvernement ne se pousse pas un petit peu pour faire demander plus d'eau pour le Québec, bon...

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

3405

Si vous permettez, monsieur Salconi, on a des experts biologistes de la faune qui vont être là demain et c'est leur champ d'expertise. Alors, on pourra revenir sur l'effet des niveaux d'eau sur les habitats fauniques et les frayères.

LE PRÉSIDENT :

3410

C'est une question qui va revenir, monsieur Salconi. Ça va?

M. LOUIS SALCONI :

3415

Bon, O.K. Monsieur le président, monsieur Genest, je vous remercie beaucoup. Puis O.K., merci beaucoup, monsieur Poulin.

LE PRÉSIDENT :

3420

Ça marche, merci.
Oui, mon ami!

M. PATRICE LIMOGES :

3425

Bonjour! Patrice Limoges, à titre individuel.

Pour poursuivre dans l'idée de monsieur Salconi, d'ailleurs j'aimerais mentionner aussi au niveau de la contamination du poisson, j'aimerais savoir ce que fait le MSSS pour protéger la santé des citoyens dans ce sens-là.

3430

Mais avant, j'aimerais émettre le commentaire comme quoi si, effectivement au niveau de la dilution, avec une baisse du niveau des eaux, ça peut ne pas affecter ou si les sources de pollution comme telles sont moindres, une baisse de niveau d'eau risque de remettre en suspension des quantités incroyables de sédiments qui sont déjà contaminés et où on retrouve effectivement des contaminants qui vont être maintenant biodisponibles pour la faune aquatique. Puis ça, c'est quasi inévitable.

3435

Alors, j'aimerais savoir, ma question c'est: que fait le MSSS pour protéger la santé du public qui consomme ses prises de pêche sportive, alors que des études dites sérieuses viennent confirmer les craintes qui sont soulevées depuis des années, entre autres par des groupes environnementaux comme la Société pour vaincre la pollution, sur le fait que les contaminants qu'on retrouve dans le poisson, comme le mercure, ont des effets neurotoxiques très perceptibles, entre autres, sur le développement neurologique des enfants.

Puis là, on parle seulement du mercure. On ne parle pas évidemment d'autres contaminants, parce qu'on ne s'est pas penché sur leur analyse, comme les substances organochlorés, les résidus de pesticides ou, comme disait monsieur Vaillancourt, les substances qui imitent les oestrogènes.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Limoges, sur le premier niveau de commentaire que vous avez fait sur la baisse potentielle des eaux, je vous signale qu'à travers l'audience, on va aussi interroger Environnement Canada sur les changements climatiques et sur l'éventualité ou non de phénomènes comme ça. On est là dans des questions de très grande ampleur.

Pour ce qui est de votre question précise, tantôt, monsieur Poulin a donné des résultats, qui étaient plus réjouissants que perçus, sur l'état de la contamination du poisson. Et au fond, l'intervenant vous demande: qu'est-ce que vous faites du côté de la prévention de la consommation? Si le poisson est contaminé, quels sont les résultats des observations auxquelles vous arrivez depuis quelque temps?

M. MAURICE POULIN :

Je pense que dans un premier temps, je ne voudrais pas avoir l'impression qu'on s'est défilé tantôt en donnant la parole à l'Environnement. Je pense qu'avec l'Environnement, on a chacun nos champs d'expertise. C'est-à-dire que la contamination du poisson, la contamination des eaux, c'est eux qui font les analyses de ça. Nous, à partir de ces résultats-là, là on est capable d'évaluer quel est le risque à la santé chez les humains. Alors, c'est juste pour une clarification. Nous, on est prêts à regarder quels sont les risques à la santé pour les humains en n'importe quel temps. Bon, ça, c'est dans un premier temps.

Dans un deuxième temps, on a fait quand même beaucoup d'études sur la question de l'alimentation par le poisson. Et j'aimerais laisser madame Bélanger, qui a été beaucoup plus près de ces études-là, vous donner quelques-uns de ces résultats-là.

Mme MICHÈLE BÉLANGER :

3480 Monsieur le président, je pense que tout à l'heure, docteur Poulin a mentionné qu'on a
publié un dépliant, qui est quand même assez récent, dans lequel on donne des
recommandations face à la consommation du poisson, recommandations qui, il y a à peine
quinze jours, certaines personnes, dû aux résultats du docteur Kosatsky, nous ont même dit:
«Écoutez, vos recommandations sont quand même assez sévères si on regarde le résultat des
3485 études du docteur Kosatsky», où on disait, par exemple, que l'étude avait été faite chez des
gros consommateurs de poisson et l'étude mettait en relation finalement la consommation. Il y a
eu des études précises de la quantité de poisson que ces gens-là ingéraient et c'était mis en
relation finalement avec ce qu'on a retrouvé comme taux de mercure, par exemple, dans leur
sang et dans leurs cheveux.

3490 Ce qui est arrivé, c'est que chez ces gros consommateurs de poisson là, il n'y en avait
pas un qui finalement excédait ce que Santé Canada recommande comme normes pour le
poisson. Alors nos normes, à l'heure actuelle, c'est-à-dire nos normes, notre dépliant, ce
qu'on recommande rencontre amplement les normes de Santé Canada et même les normes que
Santé Canada vient de -- la norme intérimaire pour les femmes enceintes et allaitantes et pour
3495 les enfants en bas de douze (12) ans.

Donc, notre dépliant vraiment permet de protéger la population. Je pense que le
docteur Kosatsky en a fait la preuve finalement en regardant ce qui se passe chez les gens qui
mangent peut-être au-dessus de peut-être 144 grammes de poisson par jour. Donc, je pense
3500 qu'on est sûr, à l'heure actuelle -- moi, en tout cas, ça m'a fait plaisir de voir qu'on était sûr à
l'heure actuelle qu'on protégeait les gens.

Parce que si les recommandations sont bien suivies, les craintes de monsieur, à l'heure
actuelle, pour les femmes enceintes et les enfants, en tout cas, que les connaissances
3505 actuelles nous permettent d'estimer, notre dépliant est très adéquat et permet de protéger la
santé des femmes enceintes et des enfants, justement. À moins qu'il y ait des connaissances
plus nouvelles encore de la semaine dernière, mais à l'heure actuelle notre dépliant est adéquat.

M. PATRICE LIMOGES :

3510 Mais permettez-moi de dire que monsieur Kosatsky n'a pas publié scientifiquement son
étude. Sans dénigrer le travail qu'il fait, il existe aussi d'autres études drôlement plus sérieuses,
si on veut.

3515 Mais est-ce qu'un dépliant est suffisant ou un guide de consommation, que lui-même a
été évalué par le ministère de la Santé et des Services sociaux et puis qui a été considéré
comme étant un outil non efficace pour rejoindre la population, d'autant plus qu'on sait que les
gros consommateurs de poisson sont souvent des personnes à faible revenu et à faible niveau

3520

d'éducation, qui pêchent pour se nourrir, et puis que ces personnes-là, on ne va pas aller étudier.

3525

Et puis pourquoi publier un guide qui favorise la consommation de poisson, sous prétexte qu'on y retrouve des oméga-3 qui réduisent les risques cardiaques, alors que les oméga-3, on peut les retrouver dans des noix, des graines qui sont drôlement moins toxiques pour la santé?

3530

Alors, pourquoi on ne subventionne pas plutôt des groupes environnementaux qui font de la promotion directe auprès des pêcheurs, comme la SVP, ce qui a été reconnu comme étant une méthode très efficace, au lieu de dépenser des...

LE PRÉSIDENT :

Donc, au fond, vous en avez contre l'intervention du Ministère?

3535

M. PATRICE LIMOGES :

La non-intervention du Ministère pour protéger la santé publique à consommer du poisson, pas seulement surconsommer, mais consommer du poisson contaminé.

3540

LE PRÉSIDENT :

Voilà, c'est une opinion. Alors, je pense que ce n'est pas une question, c'est une opinion.

3545

M. PATRICE LIMOGES :

Mais j'aimerais savoir pourquoi ils ne subventionnent pas plutôt des organismes efficaces.

3550

LE PRÉSIDENT :

Alors, monsieur Poulin, vous voulez répondre? Au fond, vous avez deux procédés: vous avez publié, fait des études, vous avez publié des résultats. Et l'intervenant demande: est-ce qu'au lieu de ça, une politique de subventionnement de certains groupes d'intervention serait préférable.

3555

M. MAURICE POULIN :

3560

Bien, écoutez, je pense que ce qui a été fait, c'est que quand on établit... bon, peut-être que monsieur n'est pas d'accord avec la modalité d'intervention après.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

M. MAURICE POULIN :

Bon, je respecte son opinion. Il a le droit à cette opinion-là, malgré qu'il y a eu quand même énormément de consultation. Justement, si on a repris le guide, c'est qu'on nous avait fait le reproche que l'autre était plus complexe et ainsi de suite. Bon, peut-être que celui-là est encore trop complexe. Encore là, je respecte l'opinion de monsieur. C'est une opinion. Mais par ailleurs, pour établir le risque, bien, évidemment on essaie d'établir nos éléments sur des analyses scientifiques.

Bon, effectivement, monsieur Kosatsky n'a pas publié encore, mais j'imagine qu'il va le faire.

Mme MICHÈLE BÉLANGER :

Ça a été publié, c'est publié.

M. MAURICE POULIN :

Alors, il a publié. Il a été jugé par ses pairs. Donc, c'est un peu là-dessus qu'on travaille et non pas sur des opinions personnelles. On est conscient que dans le poisson, il y a des contaminants qui ont causé des dommages - on l'a vu avec le mercure - des dommages importants. Puis il y en a d'autres aussi. Donc, c'est ça qu'on a regardé justement parce qu'on sait que ça cause des dommages. Mais actuellement, les concentrations, moi, je veux bien dire comme monsieur que c'est dangereux, mais les concentrations qu'on retrouve, bien, ne sont pas au niveau considéré comme dangereux.

LE PRÉSIDENT :

Ça va. Merci, monsieur.
Madame!

Mme CLAIRE VANIER :

Bonjour! Claire Vanier, du Comité ZIP Est de Montréal.

Je voudrais poursuivre un petit peu sur le même réseau, c'est-à-dire la consommation du poisson de pêche sportive. Est-ce que le ministère de la Santé prévoit favoriser cette

consommation? Parce que je reviens à ce que disait monsieur Patrice Limoges, il y a certaines études - entre autres, Mergler - dans la région de Montréal qui auraient mis en lumière des effets significatifs neurotoxiques chez les gros consommateurs de poisson, alors que les résultats que j'ai vus de monsieur Kosatsky démontraient des concentrations plus élevées chez les gros consommateurs et ne montraient pas non plus un avantage au niveau des oméga-3, par exemple, chez les consommateurs de poisson.

Je résume ma question. Est-ce que dans le cadre de ces données actuelles, est-ce que le ministère de la Santé vise à favoriser chez les pêcheurs sportifs la consommation de leur prise, particulièrement dans la région de Montréal?

M. MAURICE POULIN :

Alors, je vais laisser madame Bélanger --

Mme MICHÈLE BÉLANGER :

Je crois qu'à l'heure actuelle, je ne peux pas vous dire qu'on va changer nos recommandations, mais les recommandations actuelles vont demeurer. En tout cas, pour le moment, on va regarder de plus près l'étude du docteur Kosatsky. Mais ce qu'on sait, c'est que même si chez les gros consommateurs, il y a --

En tout cas, l'étude du docteur Kosatsky, il faut penser qu'il a fait l'étude de consommation et il a regardé ce qui se passait dans le sang et dans les cheveux. On ne peut pas en dire autant de l'étude de madame Mergler, à l'heure actuelle, monsieur le président. Je pense qu'il faut quand même regarder ce qui a été fait dans le cadre d'une étude et ce qui a été fait dans l'autre.

Dans le cadre du docteur Kosatsky, moi, je pense que -- en tout cas, à l'heure actuelle, on s'était dit qu'au mois de juin, on regarderait les résultats du docteur Kosatsky avec les gens de Santé Canada, parce que je pense, encore à l'heure actuelle, qu'on n'a pas toutes les données. On a des données qui doivent venir d'ailleurs, des îles Seychelles, des îles Faroe. On attend.

Finalement, je pense qu'on ne se basera pas rien que sur une seule étude pour modifier nos recommandations actuelles, qui ont peut-être été qualifiées de sévères, mais on n'est pas en mesure, monsieur le président, à l'heure actuelle, de dire qu'on va les modifier. Moi, je pense qu'on va attendre encore. Il y a d'autres résultats à venir d'autres études.

LE PRÉSIDENT :

3645 L'intervention de madame Vanier laisse entendre que non seulement vous dites que ce n'est pas dangereux, mais que vous recommanderiez la consommation de poisson de pêche sportive. Est-ce que cela est vrai?

Mme MICHÈLE BÉLANGER :

3650 Je recommanderais en suivant les recommandations actuelles. Je n'en sais pas encore assez. Il y a d'autres résultats. On attend d'autres résultats de recherches dans le monde. Il n'y a pas que l'étude du docteur Kosatsky même si, moi, je considère qu'elle est très bonne parce qu'elle est complète. C'est peut-être la première étude en Amérique du Nord qui met en relation la consommation de poisson, une consommation réelle. Ce n'est pas une analyse de risque, 3655 c'est-à-dire qu'il est allé voir finalement les gens qui en mangeaient, calculer qu'est-ce qu'ils mangeaient et ensuite, il est allé voir dans les cheveux et dans le sang de ces gens-là qu'est-ce qui se passait.

Il faut dire que nos recommandations actuellement sont basées sur des analyses de 3660 risque, avec des facteurs de sécurité très élevés. Alors, c'est tout ça qu'on veut regarder. Et je pense qu'à l'heure actuelle... je pense que tantôt, monsieur Limoges avait raison de dire il y a d'autres études. Donc, on doit attendre d'autres résultats avant de modifier nos recommandations actuelles, comme je vous dis, qui ont été qualifiées de très sévères.

3665 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Est-ce que vos recommandations sont en termes absolus ou si elles tiennent compte du régime alimentaire général des pêcheurs?

3670 **Mme MICHÈLE BÉLANGER :**

Si on regarde l'étude du docteur Kosatsky, les gros pêcheurs, le poisson constituait à peu près 10 % de leur régime, 10 % des protéines à peu près. Ce n'est pas énorme. Docteur Kosatsky disait: «Il ne faudrait pas considérer les humains comme des bélugas.» Finalement, 3675 les gros mangeurs de poisson, au Québec, mangent à peu près 144 grammes de poisson par semaine. Ce n'est pas énorme. Je peux vous dire, c'est une enquête qui a été faite, donc ça varie de 12 à 144 grammes. Ensuite, c'est sur la Côte-Nord qu'ils mangent 144 grammes de poisson par semaine.

3680 Donc, ici au Québec, on ne peut pas dire que les gros consommateurs sont des gens qui mangent du poisson au point de s'en intoxiquer. En tout cas, je pense que notre régime alimentaire, ici au Québec, n'est pas basé sur le poisson.

LE PRÉSIDENT :

3685

Madame Vanier.

Mme CLAIRE VANIER :

3690

Merci, monsieur le président. J'aimerais avoir la référence de publication de l'étude de monsieur Kosatsky peut-être à la fin ici si vous l'avez en main, j'aimerais, parce que je n'ai pas mis la main dessus. La dernière étude. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

3695

Merci.

Merci de votre présence. L'audience reprendra à 19 h 30 avec le ministère des Affaires municipales, puis ensuite les ministères de la Culture et des Communications et des Relations internationales. Bon souper et à bientôt. Merci beaucoup.

3700

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

3705

Et, j'ai signé:

3710

LISE MAISONNEUVE, s.o.